

**BULLETIN " JEUNES " encarté dans ce numéro**

N° 170 — Nouvelle série

29 JUIN 1956

**BULLETIN**  
du Syndicat Général  
de l'Éducation Nationale  
26, rue de Montholon, Paris-9<sup>e</sup>  
82, rue d'Hauteville, Paris-10<sup>e</sup>  
Téléphone : PROvence 92-37

**BULLETIN BI-MENSUEL**


# SGEN

# Syndicalisme universitaire

CFTC

**ÉCOLE ET ÉDUCATION**

## Valeurs libérales et combativité syndicaliste

**A**u terme d'une année scolaire, et d'une année syndicale de combats, il n'est pas inutile d'évoquer de nouveau les valeurs libérales auxquelles nous avons dû si souvent nous référer : celles qui expriment à la fois les libertés universitaires et les libertés syndicales, les libertés politiques et les libertés intellectuelles, toutes évidemment solidaires.

Comme l'a profondément remarqué un de ses théoriciens, le socialisme démocratique — auquel, depuis un an, se réfère notre organisation — n'envisage de transformation radicale de régime économique qu'afin de maintenir vivantes et agissantes ces valeurs traditionnelles dans notre civilisation.

N'est-ce point vers un retour à ces valeurs que peut conduire la déstalinisation des Etats et des organisations communistes qui, pour le mouvement ouvrier et donc pour tout syndicalisme attentif aux connexions internationales, constitue l'événement le plus significatif de ces derniers mois ?

Les militants non-communistes, ou plutôt les non-communistes qui ont su demeurer, face au « désordre établi », des militants, se trouvent aujourd'hui justifiés avec éclat d'avoir résisté à la déviation totalitaire du mouvement ouvrier. L'heure est propice pour demander si cette déviation totalitaire procède uniquement d'un culte de la personnalité relativement récent si elle ne procède pas aussi et d'abord de la conception lénoniste du parti. Cette question, elle peut être posée par des syndicalistes — au sens traditionnellement fort de ce terme qui ne signifie pas seulement ni d'abord organisation corporative, mais contestation du régime social et économique, non-conformisme et combativité.

Des syndicalistes peuvent emprunter à Rosa LUXEMBOURG critiquant LENINE, son exigence d'une éducation politique des masses, d'une accumulation d'expérience qui n'est jamais possible sans liberté politique. La même écrivait encore : la liberté réservée aux seuls partisans du gouvernement, aux seuls membres d'un parti — fussent-ils aussi nombreux qu'on voudra — ce n'est pas la liberté. La liberté, c'est toujours la liberté de celui qui pense autrement. Propos d'une grande révolutionnaire, propos essentiellement libéral.

Au S.G.E.N., liés à des jeunes dirigeants ouvriers dont la solidarité avec notre secrétariat général ne s'est jamais démentie durant les épreuves de 1955-56, nous vivons à la rencontre des valeurs libérales et de la combativité syndicaliste.

C'est à partir de cette situation, qui fait notre responsabilité, qu'a été conçue notre prochaine session nationale d'études où seront considérées par nos jeunes militants, en toute clarté et sans timidité, les plus graves urgences syndicales.

C'est dans le même esprit qu'au moment de terminer cet éditorial, nous avons pris connaissance du projet de réforme de l'enseignement présenté au Conseil Supérieur de l'Education Nationale : ses grandes lignes nous paraissent en accord avec les lignes directrices établies par nos Congrès, en conclusion des études de la Commission pédagogique ; l'exposé de motifs présente une analyse de la situation conforme à la nôtre. Certes, nous savons qu'un projet, ni même son adoption, ne constituent pas un terme. Pour des syndicalistes conséquents, en l'état présent du pays, ce projet apporte un bon instrument de combat. Dans cet esprit, pensant à l'école publique qu'il nous promet et au mouvement social dans lequel nous insérons notre effort syndical, nous pouvons reprendre une parole ministérielle, déplaisante à certains, mais certes pas à nous : « l'école, c'est la Révolution qui continue ». Continuer la Révolution Française, en maintenir les valeurs libérales à l'âge de la planification, n'est-ce pas en effet notre problème, universitaire et syndicaliste ?

Les camarades du dernier Comité national ont été vivement intéressés par un exposé, très substantiel d'un de nos amis économistes CHAIGNEAUX sur les perspectives de l'emploi. Notre camarade COURNIL reprend dans l'article ci-dessous certains aspects de ce problème.

## Perspectives sur la population scolaire et la population active

### Progression des effectifs scolarisables

La scolarisation n'est qu'un des facteurs qui déterminent les dimensions de la population active. Celle-ci dépend aussi de la structure générale de la population (existence de classes creuses), de l'âge de la retraite, de la propension des femmes à travailler. L'évolution de la population scolarisable au cours des prochaines années commande l'évolution des effectifs qui seront en fait scolarisés, la seule inconnue étant le taux de scolarisation au-delà de 14 ans. Cette inconnue n'est d'ailleurs pas absolue, car en dehors de toute mesure légale, la tendance à l'allongement de la scolarité est un fait social qui va se poursuivre.

Un premier tableau permet de suivre l'évolution des effectifs des jeunes classes de 1956 à 1970 (1).

Considérons d'abord les effectifs soumis à la scolarité obligatoire (6-13 ans), ils culmineront en 1960. Que ce soit dans l'enseignement primaire ou dans le secondaire, c'est, en 3 années, l'arrivée de 847 000 élèves qu'il faut prépara-

rer. Si la scolarité est prolongée légalement de deux années (6-15 ans), l'effort devra se poursuivre jusqu'en 1962, date à laquelle on comptera 7 917 000 jeunes de 6-15 ans, soit environ 1 million 400 000 de plus qu'en 1956. La différence sera même plus importante, puisque actuellement environ 300 000 jeunes de 14 et 15 ans sont au travail et que de nombreuses adolescentes ne sont ni scolarisées, ni enrégistrées comme actives.

Une simple décision légale ne suffira pas à prolonger de deux ans la scolarité. Cette décision doit sans doute être prévue dès maintenant, mais elle ne peut prendre effet totalement que dans quelques années, à partir de 1961, lorsque les progrès de l'équipement scolaire, en bâtiments et en personnel auront été en mesure « d'éponger » les effets de l'accroissement démographique.

(1) Source : Evolution de la population en France jusqu'en 1970. *Population*, n° 1, 1956.

	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1970
6 ans	824	814	775	782	764	771	769	754	745	737	687
7 —	820	824	814	775	782	764	771	769	754	745	696
8 —	817	820	823	814	774	782	764	771	769	754	704
9 —	791	816	819	823	813	774	780	764	771	769	716
10 —	594	790	816	819	823	813	774	780	764	770	726
11 —	576	594	789	816	819	823	813	774	780	764	737
12 —	576	575	594	789	816	819	823	813	774	780	745
13 —	535	576	575	594	789	816	819	822	813	774	753
14 —	485	534	576	575	593	789	815	819	822	812	769
15 —	514	484	534	576	575	592	789	815	818	822	769
16 —	563	513	484	534	576	574	592	789	815	818	762
17 —	567	563	513	484	534	576	574	592	788	815	780
18 —	572	567	563	512	484	534	576	574	592	788	773
19 —	583	572	566	563	512	484	533	574	574	592	811
6-13	5.533	5.809	6.005	6.212	6.380	6.362	6.313	6.247	6.170	6.093	5.764
6-15	6.532	6.827	7.115	7.363	7.548	7.743	7.917	7.881	7.810	7.727	7.302
14-17	2.129	2.094	2.107	2.169	2.278	2.531	2.770	3.015	3.243	3.267	3.080

### SOMMAIRE

- PAGE 1 et 2. - Perspectives sur la population scolaire et la population active - COURNIL.
- PAGE 3. - Premier degré - C.A. du 9 juin 1956.
- PAGE 4. - Le « Scandale » de l'examen d'entrée en 6<sup>e</sup>.
- PAGE 5. - Les Traitements - ROUXEVILLE.
- PAGES 6 et 7. - Comité national du 10 juin et C.R. des travaux de la commission pédagogique devant le congrès de Poitiers - LETOQUART.
- PAGE 8. - Enseignement technique.
- PAGE 9. - C.A. du 2<sup>e</sup> degré - Problèmes de recrutement - GERAULT.
- PAGE 11. - C.R. de différentes démarches, de F. LABIGNE.
- PAGE 12. - Le nouveau barème des cotisations syndicales.
- Au centre, un encart. On y lira avec intérêt : Aux origines de l'anticléricalisme, par Denise TINTANT. Syndicalisme et communisme. Syndicalisme et politique, par AYCOBERRY. Et deux études de BOURET : Formation professionnelle des instituteurs. - Classes préparatoires au baccalauréat dans les E.N.

# Perspectives sur la population scolaire et la population active (suite)

Par ailleurs, les effectifs de l'enseignement du second degré et du technique, pour les âges situés au-delà de 13 ans, vont subir un gonflement très sévère.

D'une part, la population d'où ils sont issus se développe (du point de vue démographique) : de 1956 à 1965, croissance de 50 %. D'autre part, la tendance spontanée à l'allongement de la scolarité s'accentue. Enfin, il est probable que

bien des jeunes que la loi aura maintenus à l'école jusqu'à 16 ans tenteront d'accéder aux classes terminales, tant dans le Secondaire que dans le Technique.

L'Enseignement français est entré dans un processus irréversible : dans 10 ou 15 ans, c'est environ 9 millions de jeunes — plus du 1/5 de la population française — qui devront être pris en charge par la nation.

## La population active

C'est la partie productrice de la nation, c'est elle qui, par son travail doit en particulier faire face à la charge croissante représentée par les besoins de la jeunesse. Comment va-t-elle évoluer ? (2).

Une première hypothèse ne tient compte que des facteurs démographiques et considère que les taux d'activité resteront inchangés au niveau de 1954.

TAUX D'ACTIVITÉ POUR 1 000 EN 1954

	Hommes	Femmes
14 ans	250	150
15	432	310
16	572	404
17	684	510
18	780	590
19	850	636
20-24	923	549
25-29	968	413
30-34	970	383
35-39	968	398
40-44	968	448
45-49	956	469
50-54	940	460
55-59	822	418
60-64	680	333
65-69	495	196
70-74	335	120
75 et plus	180	60

Les taux concernant les femmes sont sujets à caution. Ainsi, sauf déclaration précise, la femme d'un agriculteur est classée dans la population non active, alors que ses divers travaux (travaux, poulailleur, préparation des repas du personnel) contribuent directement au fonctionnement de l'entreprise. On remarquera les taux plus élevés de 17 à 24 ans et de 40 à 59 ans : dans l'intervalle de ces deux périodes, les femmes se consacrent davantage à l'éducation de leurs jeunes enfants. Le travail des femmes demeure, dans les années à venir un facteur d'incertitude important. Dans l'hypothèse précédente, la population active totale varierait de la façon suivante :

1956	19 508	1964	19 850
1957	19 488	1965	20 011
1958	19 468	1966	20 185
1959	19 455	1967	20 353
1960	19 445	1968	20 504
1961	19 496	1969	20 657
1962	19 586	1970	20 797
1963	19 704		

La population active diminuerait donc jusqu'en 1960, pour remonter ensuite et retrouver son niveau actuel en 1962. Il n'y a donc pas, court terme, à craindre un chômage causé par un excédent de travailleurs.

Une seconde hypothèse, plus vraisemblable considère que les taux d'activité varieront et qu'en particulier la scolarité sera prolongée de deux années. L'évolution de la population active se présenterait alors ainsi :

Il faut tenir compte de ces perspectives pour harmoniser la politique scolaire et la politique économique. Présentement, nos écoles sont pleines et la main-d'œuvre fait défaut, il semble que la période serait mal choisie pour une prolongation obligatoire de la scolarité. Par contre, de 1960 à 1965, les effectifs soumis à l'obligation deviendront stables, déclineront même légèrement ; la population active sera en pleine croissance. C'est alors qu'une prolongation de la scolarité sera utile pour amortir ce brusque renversement (3).

Il s'agit d'une simple opportunité, car l'extension de l'instruction est une nécessité pour toute nation moderne.

## Les secteurs d'accroissement

Les chiffres globaux ne donnent qu'une idée imparfaite des transformations économiques nécessaires. Ils n'indiquent pas non plus les adaptations vers lesquelles doit s'orienter l'organisation scolaire.

La croissance de la population active s'accompagnera de modifications de structure. L'évolution passée et les variations prévisibles peuvent être suivies sur le tableau ci-dessous :

POPULATION ACTIVE

	Agricole	Industrielle	Tertiaire	Total
1901	8,2	6,2	5,3	19,7
1906	8,9	6,3	5,5	20,7
1911	8,6	—	—	20,9
1921	8,0	6,7	6,0	20,7
1936	6,8	6,3	6,8	19,9
1946	6,0	6,2	7,5	19,6
1954	5,2	6,9	7,4	19,5
1966	4,2	7,9	8,1	20,2
De 1901 à 1954	— 3	+ 0,7	+ 2,1	— 0,2
De 1954 à 1966	— 1	+ 1	+ 0,7	+ 0,7

(Nombres en millions)

Le phénomène majeur est la diminution importante de la population active agricole. D'après les prévisions du Commissariat au Plan, cette réduction

doit se poursuivre. En 1966, les effectifs ne devraient pas dépasser 4,2 millions, pour une production globale accrue de 25 %.

doit se poursuivre. En 1966, les effectifs ne devraient pas dépasser 4,2 millions, pour une production globale accrue de 25 %.

Seule cette réduction permettra d'éviter un trop fort décalage entre le niveau de vie des campagnes et celui des villes.

Par contre, le secteur industriel et le secteur tertiaire auront à absorber 1 700 000 nouveaux travailleurs. L'industrie française devra créer un million d'emplois nouveaux en dix ans, soit 100 000 par an, alors que depuis 50 ans elle en a créés en moyenne 13 000 par an.

Tout ceci implique que la France exportera moins de matières premières et

davantage de produits finis, alors qu'elle fait encore largement appel à l'étranger pour son équipement mécanique.

Telles sont les très grandes lignes de l'évolution prévisible (4). Dans une dernière partie, nous essaierons de déterminer les catégories professionnelles où dès maintenant les besoins sont les plus importants et qui sont appelées à se développer. L'enseignement doit immédiatement tenir compte de ces besoins sous peine de devenir anachronique et de ne pas pouvoir fournir à la nation les cadres intellectuels dont elle a besoin.

## Les besoins français en cadres et techniciens

Nous nous bornerons ici à quelques indications. De multiples études sont en

cours et il sera possible dans quelques mois de faire le point avec beaucoup plus d'exactitude (5).

### A) LES FRANÇAIS NE SONT PAS TROP INSTRUITS...

La France n'est pas une nation d'intellectuels et sa main-d'œuvre n'est pas surqualifiée ni encombrée de diplômes comme le croient certains « bons esprits ».

Pour cent personnes âgées actuellement de 20 à 40 ans, on en compte 40 qui n'ont aucun diplôme et 40 qui sont parvenues à obtenir le seul Certificat d'Etudes Primaires. Sans craindre de se tromper beaucoup on peut estimer à 80 % la proportion des adultes qui ne sont sans doute pas analphabètes, mais dont la culture générale « plafonne » au niveau du C.E.P. Dans une démocratie où le citoyen est appelé à se prononcer sur des problèmes relativement complexes, cette masse peut constituer un danger permanent, car le plus large bon sens et l'esprit frondeur ne suffisent plus à compenser l'ignorance.

Parmi les autres, il ne semble pas y avoir non plus surproduction d'intellectuels. Sur 575 000 enfants environ nés en 1936, moins de 40 000 sont parvenus au Baccalauréat, deuxième partie, soit moins de 7 pour cent.

En ce qui concerne les ingénieurs, les statistiques montrent que la France est placée en fort mauvaise position :

U.S.A. 4 700 ingénieurs par million d'habitants ;

U.R.S.S. 2 600 ingénieurs par million d'habitants ;

France, 2 000 ingénieurs par million d'habitants.

### B) EVOLUTION

Le développement de l'industrie et de la recherche est une caractéristique de notre époque. Les industries évoluent vers des formes qui exigent une proportion croissante de techniciens et d'in-

génieurs. Le tableau suivant indique en quelle direction se fait le mouvement lorsqu'on passe d'une industrie traditionnelle (Les houillères) à une industrie d'avenir (industrie atomique).

	Ingénieurs	Agents techniques	Employés	Ouvriers
Houillères	1,4 %	2,2 %	4,8 %	91,6 %
Industries chimiques et caoutchouc	4,2 %	11,2 %	15,4 %	69,2 %
Industries atomiques (Pôle de Saclay)	10,1 %	31,1 %	—	58,8 %

Les industries modernes, celles qui sont en expansion demanderont un nombre croissant d'ingénieurs, de techniciens qualifiés, de personnel suffisamment instruit pour s'adapter à des techniques évoluant rapidement.

Les agents techniques, les techniciens et les techniciens supérieurs manquent gravement à notre économie et l'empêchent de suivre le rythme du progrès industriel. Nos écoles forment environ 1 200 agents techniques (chimistes, électroniciens) alors qu'il en faudrait 10 000 immédiatement et le double dans quelques années.

Un minimum de 200 000 ingénieurs sera bientôt indispensable et les « grandes écoles » n'en fournissent guère que 4 000 par an au lieu des 7 ou 8 000 qui seraient nécessaires. Dans le domaine de l'enseignement on retrouve la même pénurie de professeurs et de chercheurs scientifiques.

Il en résulte un important retard de la recherche scientifique française. La France, qui pendant longtemps a exporté des brevets, se trouve maintenant déficitaire. La balance des comptes en redresse de fabrication se traduisait par un déficit de 7 milliards en 1952 et de 8 milliards en 1954.

Vis-à-vis de ces besoins, l'enseignement actuel paraît inadapté. Alors qu'une grande partie des emplois à venir exigeront des cadres moyens et supérieurs ayant une formation technique et scientifique, notre système scolaire continue à fonctionner en poursuivant des objectifs périmés.

En 1955, la répartition des bacheliers délivrés a été la suivante :

Philosophie : 45 % ; sciences expérimentales, 28,4 % ; mathématiques élémentaires, mathématiques et technique, technique et économique, 26,6 %.

Les bacheliers en philosophie sont qualifiés pour poursuivre des études lit-

téraires et juridiques ; ceux de la section Sciences expérimentales sont principalement les futurs instituteurs et les futurs médecins (soit 7 000 sur 11 000) ; il reste moins du tiers des élèves qui sont préparés aux carrières techniques et scientifiques, alors que c'est dans ce secteur que les besoins sont prédominants.

Sans violer la liberté des individus et en respectant les vocations individuelles, l'orientation doit tenir compte de ces faits. Les disciplines littéraires qui visent à l'acquisition de la maîtrise de la langue maternelle ne doivent pas être négligées dans le premier cycle du Second degré, mais ensuite, c'est vers les études les plus rentables pour eux-mêmes et pour la nation que doivent être orientées les adolescents.

Certains regretteront sans doute l'époque où la culture classique et littéraire tenait une place prépondérante dans la formation des adolescents. La généralisation de l'enseignement et la conjoncture économique sont en train de renverser cette situation. Nous ne pensons pas que les études littéraires et philosophiques aient à en souffrir ; elles s'exerceraient probablement avec beaucoup plus de difficultés dans un pays appauvri et dépendant de ses voisins.

(2) Données empruntées à l'étude de Jean FOURASTIE : *La croissance des classes jeunes et le problème de l'emploi, Population n° 1, 1956.*

(4) Cf. Données sur le développement des productions au cours des 10 dernières années dans — J.-M. JEANNENEY — *Forces et faiblesses de l'économie française, Paris 1956.*

(5) Recommandons dès maintenant la remarquable étude de M. l'Inspecteur général BELLIOU : *Les perspectives d'emploi des élites intellectuelles françaises. Avril 1956.*

# La page du premier degré

## POUR RENFORCER LE SYNDICALISME

*Des mesures pénibles mais indispensables ont dû être prises par la Commission administrative du premier degré, réunie le 9 juin, confirmées par le Comité national général du 10 juin 1956. Il en coûte, en effet, à des syndicalistes universitaires conscients de représenter et de défendre réellement les valeurs libérales, d'exclure un adhérent. Mais les membres de la C.A. et du C.N. sont responsables de la vie du syndicat. Or, ils ont estimé que celle-ci était gravement menacée.*

*Ils pensent que notre organisation syndicale joue un rôle irremplaçable à l'heure où des problèmes d'une ampleur et d'une gravité jamais égalées se posent aux syndicalistes et aux citoyens. Pour résoudre ces problèmes, beaucoup seront tentés par des solutions totalitaires si le syndicalisme ne développe pas son rôle rénovateur dans la démocratie.*

*Chacun à la place où nous sommes, nous nous devons de renforcer notre syndicat : tâches d'organisation collective, mais aussi travail personnel de formation. Si vous ne pouvez participer à la session de Rambouillet, que les vacances proches soient à côté du délassement indispensable temps propice à l'analyse des grands problèmes actuels : démocratisation de l'enseignement, problèmes démographiques et économiques, problèmes des pays sous-développés.*

*A l'heure où de nombreux camarades sont rappelés, des syndicalistes universitaires ne peuvent évidemment rester indifférents aux données objectives, démographiques, économiques, sociales et politiques du problème algérien.*

*Chacun doit mesurer ses responsabilités face à une situation exceptionnellement grave.*

J. BROCARD - C. PINOTEAU.

## COMMISSION ADMINISTRATIVE du 9 juin 1956

Président : M. HILLAIRET — Secrétaire : Mlle LALLEMENT

### PROBLÈMES INTERNES

Après avoir souhaité la bienvenue aux camarades présents, BROCARD présente les excuses de COLOTTE, CREMILLEUX, PELLET et VERMOT, empêchés.

BROCARD ouvre le dossier de deux syndiqués du Premier Degré qui font l'objet d'une procédure disciplinaire : les intéressés seront entendus en Comité National dimanche matin, ainsi qu'un syndiqué du Second

Degré. Le C.N. se séparera ensuite pour débattre par degré. Les décisions seront ensuite prises en séance plénière.

La discussion est animée par POISSON, PERRIN, STENGEL, Mlle BERGER, TOURNIS-SOU, HILLAIRET, CHABEAUX, CASPARD, CHOQUET.

La C.A. constate que « les droits de la défense » sont entièrement sauvegardés (1).

### COMpte RENDU D'ACTIVITÉ

#### AUDIENCES ET DÉMARCHEs

BROCARD rend compte de l'audience ministérielle du 30 avril et développe le sens des interventions faites au nom du Premier Degré.

Rappelant l'audience chez M. BESLAIS, directeur général du premier Degré, le secrétaire général souligne le handicap que constitue pour nous son affiliation à la C.F.T.C., aux yeux de milieux universitaires ignorants de l'évolution de notre Confédération. Il insiste sur la nécessité, vitale pour le S.G.E.N., de voir s'accélérer l'évolution de la C.F.T.C. dans le sens donné à cette évolution par les fédérations ouvrières et le S.G.E.N.

BROCARD indique ensuite que les motions de congrès ont été également soumises à M. LEBETRE, directeur adjoint, et qu'elles ont fait l'objet d'échanges de vues au cours de plusieurs audiences hebdomadaires. L'app

pui de la Direction a été sollicité — et obtenu — pour que la révision des indices des élèves maîtres de Formation professionnelle figure à l'ordre du jour des récents travaux du Conseil supérieur de la Fonction publique.

Il ne semble pas que le cabinet du ministre ait agi vigoureusement dans ce sens. La promesse ministérielle de « poser devant le pays avec éclat » la question de la rémunération des maîtres peut d'autant moins apaiser les inquiétudes des enseignants que se dessinent déjà avec précision les oppositions que devra vaincre M. BILLERES, non seulement de la part de ses collègues du gouvernement et de certains milieux parlementaires, mais aussi d'organisations de fonctionnaires (2).

BROCARD signale enfin l'audience que lui a accordé le Directeur de l'Hygiène scolaire universitaire et rend compte de diverses démarches faites à la demande de syndiqués.

#### RÉGIME INTÉRIEUR DES ÉCOLES NORMALES

PINOTEAU informe la C.A. de difficultés concernant le régime des sorties dans une E.N. d'institutrices et rend compte des démarches du secrétariat général.

Echange de vues sur le régime intérieur des Ecoles normales (WIART, CASPARD, PERRIN, STENGEL, PINOTEAU, HILLAIRET...). Il appa-

rait une fois de plus que la discipline est extrêmement variable d'un établissement à un autre. Ici, le régime est extrêmement liberal, là, au contraire, fort rigide.

Trois camarades, qui semblent avoir fait état de « cas limites » adresseront aux secrétaires un rapport détaillé sur cette question.

#### FORMATION

Plusieurs camarades s'inquiètent de l'absence de toute formation professionnelle de remplaçants à qui l'on confie, en début d'année scolaire, la lourde responsabilité d'une classe, alors qu'ils ignorent tout des droits et des devoirs élémentaires d'un instituteur public. Dans plusieurs départements, les suppléants, dès qu'ils ont sollicité leur inscription sur la liste départementale, sont invités à faire un stage probatoire dans l'école la plus proche de leur résidence. Ce stage est rémunéré.

Discussion générale. En conclusion, la C.A.

discute de la mise en place d'une formation

pour les remplaçants, mais sans donner de date.

Tout remplaçant devra bénéficier d'un stage de quelques jours (durée variable selon les besoins) avant d'exercer dans une classe sous sa seule responsabilité.

#### RAPPÉLÉS

WIART s'inquiète de l'avancement des rappelés. Il craint que certains d'entre eux soient oubliés au moment des promotions.

BROCARD note que les mesures générales en faveur des fonctionnaires rappelés relèvent d'accords entre la Fonction publique et la Défense nationale.

La question de WIART lui semble appeler une réponse, par exemple, sous la forme d'une circulaire de la direction, qui attirerait l'attention des inspecteurs d'académie, au moment des promotions, afin que les possibilités d'avancement des rappelés soient examinées avec une particulière binveillance. Une démarche sera faite dans ce sens.

#### LOGEMENT DE SERVICE

Problème posé par une collègue qui a quitté un logement considéré par elle comme inhabitable et à laquelle la municipalité re-

fuse l'indemnité compensatrice de logement.

Cas des directeurs chargés de famille qui ne peuvent accepter des directions en raison

de l'exiguité des normes adoptées dans les constructions neuves pour les logements de service (57 m<sup>2</sup>).

Intréventions de CHABEAUX, SCHWCB-THALLER, CASPARD, STENGEL. Discussion générale.

### PUBLICATIONS

PINOTEAU procède à la récapitulation des documents publiés ou en cours de publication.

a) Présentation du S.G.E.N. aux jeunes. — Nous en sommes à la deuxième édition. A la disposition des militants soucieux de présenter le S.G.E.N. aux E.M. et remplaçants.

b) Vade Mecum du Militant. — Une commission travaille à sa mise au point (BOURET, HIMON, Mlle LALLEMENT, PERRIN).

PERRIN pense que la brochure sera prête pour la rentrée.

c) Bulletin de liaison Jeunes. — Un numéro est sorti depuis le congrès. Il a été envoyé aux camarades ayant participé à la session « Jeunes » du congrès et aux S.D. Il doit donner au secrétariat la matière du prochain Bulletin Jeunes (imprimé).

d) Bulletin Jeunes. — BROCARD regrette que les charges particulièrement lourdes du secrétariat n'aient pas permis l'envoi d'un Bulletin depuis le congrès. PINOTEAU espère qu'un numéro pourra « sortir » avant le congrès.

Plusieurs camarades (notamment WIART, CASPARD, TOURNISSEAU) pensent qu'il ne sera guère utile en cette fin d'année scolaire.

PERRIN propose que le numéro soit reporté

à la rentrée et remplacé par une page « Jeunes » dans le prochain S.U.

PINOTEAU et BROCARD s'engagent à assurer la parution pour le 25 septembre. Accord de la C.A.

e) Vade Mecum du Premier Degré. — WIART a proposé l'édition d'un V.M. du Premier Degré, semblable à ceux qui sont édités par le S.G.E.N. pour le Second Degré et l'E.T., ainsi que pour les personnels non enseignants. GOUNON se chargera de la mise au point. Il a envoyé des propositions au bureau. La majorité du bureau s'est prononcée en faveur de la rédaction d'un V.M. qui serait limité à quelques questions qui préoccupent particulièrement nos collègues (Sécurité sociale, congés, avancement, relations avec les familles, correspondance administrative, etc.).

Discussion générale sur l'opportunité de la publication et son contenu souhaitable. Interventions de POISSENOT, CASPARD, TOURNISSEAU, BROCARD, BAZIN, PERRIN, etc.

Par 18 voix pour et 4 abstentions la C.A. : Considère que l'édition d'un V.M. du Premier Degré est souhaitable et mandate le bureau pour en déterminer le contenu et assurer l'articulation entre ce V.M., celui du supplément et celui du militant.

### RÉUNIONS

PINOTEAU rappelle que la section des instituteurs de la Seine a organisé, sous le patronage de M. PIOBETTA, directeur des services d'enseignement de la Seine, deux conférences publiques sur le thème : réforme de l'enseignement, démocratisation, orientation, l'une avec HEUDIER, directeur de Centre d'orientation, l'autre avec MARROU, professeur à la Sorbonne.

Plusieurs réunions de jeunes ont été organisées en province, avec la participation de camarades du bureau.

### ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

Echange de vues sur les élections aux C.A.P.

Un rapport préparatoire sera adressé aux S.D.

### PROBLÈMES PÉDAGOGIQUES

BOURET, secrétaire de la Commission Pédagogique Nationale du Syndicat Général, présente un remarquable rapport sur la formation professionnelle des instituteurs et sur la préparation au baccalauréat dans les Ecoles Normales, cette deuxième partie tenant compte des réponses au questionnaire adressé aux professeurs d'Ecole Normale, syndiqués au S.G.E.N.

Le rapport est suivi d'une discussion approfondie, animée notamment par HILLAIRET, CASPARD, Mlle OLANIE, BECK,

WIART et à laquelle participent l'ensemble des camarades.

PERRIN propose que le rapport BOURET, qui constitue une prise de position fondamentale pour le S.G.E.N., soit adopté par la C.A. et publié in extenso dans Syndicalisme Universitaire.

Le vote sur la proposition PERRIN donne l'unanimité moins quatre abstentions.

(Lire le rapport dans le supplément Jeunes du présent numéro).

(1) Le dimanche 10, après audition, en séance plénière du C.N., d'un des camarades du premier degré (le deuxième ne s'étant pas présenté) et du camarade du second degré, la C.A. a décidé de proposer au C.N. :

— Que soit confirmée l'exclusion du camarade entendu.

— Que soit exclu le camarade non entendu, les pièces du dossier, y compris les explications écrites de l'intéressé, justifiant cette exclusion.

Conformément à la procédure prévue par le B.N. et adoptée par le C.N., l'initiative de la sanction à prévoir à l'encontre du camarade du second degré est laissée à la C.A. de cette section. Le premier degré mandate BROCARD pour demander un severe et solennel avertissement.

La C.A. souhaite, en outre, l'étude par le B.N. d'une procédure qui, tout en donnant toutes garanties aux camarades passibles de sanctions disciplinaires, décharge au maximum le C.N. de débats de cet ordre.

(2) Nos camarades iront avec intérêt l'article ci-dessous paru dans *La Nouvelle Tribune* (n° 82, mai 1956), organe de la Fédération Générale des Fonctionnaires (C.G.F.-F.O.). Faut-il rappeler que cette Fédération, dont se réclament fort peu d'enseignants, est puisante dans le secteur FINANCES ?

Les ministres s'ignorent entre eux

M. Billères, ministre de l'Education Nationale, connaît-il MM. Guy Mollet, Métayer, Filippi et Ramadier ?

On est en droit de se le demander.

Le grand maître de notre Université a fait, devant la commission compétente de l'Assemblée Nationale, un exposé sur le budget de son département pour 1956.

La F.G.F. lui donne son plein accord pour les créations d'emplois et les constructions scolaires pour faire face à l'augmentation du nombre des élèves dans tous les degrés de l'enseignement.

Mais attention, M. Billères, lorsque vous déclarez « que le problème de la révalorisation

des traitements de tout le personnel enseignant sera posé avec éclat lors de la discussion du projet de réforme de l'enseignement qui doit être présenté sous peu au Parlement »,

Ignorez-vous, M. Billères, le rapport Detton qui a conclu qu'il n'avait pas déclassé particulièrement de la Fonction enseignante, mais déclassé l'ensemble de la Fonction publique ?

Ignorez-vous, M. Billères, les coefficients de révalorisation de quelques catégories à la suite des différents reclassements intervenus depuis 1954 ; faut-il vous les rappeler ?

Instituteur

Début de carrière ..... 300

Fin de carrière ..... 345

Professeur

Début de carrière ..... 175

Fin de carrière ..... 150

Sous-chef de bureau ..... 125

Or, l'immenne majorité des fonctionnaires administratifs a bénéficié de majorations identiques à celles du sous-chef de bureau.

Ignorez-vous, M. Billères, que le coefficient d'augmentation des prix, depuis la même époque, vous déclariez qui s'agissait de réclasser l'ensemble des fonctionnaires, y compris bien entendu, à votre avis et à celui de F.O., les membres de l'enseignement ?

Ignorez-vous, M. Billères, les déclarations de votre Président du Conseil et de son secrétaire d'Etat chargé de la Fonction publique ?

Alors, reconnaisez, avec la F.G.F., comme vous l'avez fait jadis, qu'il faut révaloriser l'ensemble de la Fonction publique, y compris la Fonction enseignante, en faisant passer le traitement de base annuel, soumis à retenues, de 160.000 à 200.000 francs, avant que ne soit déposé le projet de loi portant harmonisation des secteurs public et parapublic.

Peut-être aurez-vous le temps, un jeudi ou un dimanche, d'en toucher un mot à MM. Guy Mollet et Métayer. Sait-on jamais ?

### AU B.O. 1<sup>er</sup> DEGRÉ

Interdiction des examens de passage dans les classes primaires.

(Circulaire du 30 mai 1956).

Centre de formation pour institutrices désireuses de se consacrer à l'enseignement ménager dans les écoles normales et les cours complémentaires.

(Circulaire du 30 mai 1956).

Les nécessités de mise en page nous obligent à vous indiquer les titres de circulaires que vous trouverez au « B.O. » et dont nous publierons les textes intégraux dans notre prochain numéro.

Centres de formation pour les futurs maîtres chargés d'enseigner les sciences dans les cours complémentaires agricoles.

# ASSEZ !

Depuis jeudi, la radio retentit de critiques véhémentes contre l'examen d'entrée en 6<sup>e</sup>. Nous disons bien **examen** et non **concours**. Depuis jeudi dernier, les journaux impriment à grandes colonnes contre cet examen. Le public flaire là un « scandale » puisque toutes les tribunes de l'information tonnent de concert. Si l'avis des journalistes n'était pas suffisant, voilà que viennent s'y ajouter ceux des associations de parents d'élèves, celui du secrétaire général du Syndicat des instituteurs. Il y a donc eu faute grave puisque le ministre lui-même vient d'ordonner un second examen pour repêcher les victimes d'une absurdité reconnue (ce second examen aura lieu en Seine et Seine-et-Oise).

Mais on n'a pas entendu la voix de ceux qui œuvrent chaque jour à la préparation de ces candidats, de ceux qui, depuis des années, préparent, jour après jour, les enfants. Ne pensez-vous pas que celle-là est particulièrement autorisée ? Ou alors doit-on disputer sur la place publique de la technique du moteur à réaction ? Mais passons aux faits, c'est-à-dire à ce qui a été oublié.

## « L'EXAMEN ETAIT TROP DIFFICILE »

Le texte de la dictée était d'une inspiration un peu sévère pour des enfants de onze ans : soit. Il contenait quelques termes obscurs ; oui. Mais sait-on qu'on a compté des demi-fautes pour chacun d'eux, qu'en est allé jusqu'à dix fautes au lieu d'éliminer à cinq ? Qu'ainsi, un très mauvais élève en orthographe, à qui, en classe, on aurait compté 12 ou 13 fautes, s'en voyait compter 7 ou 8 et bénéficiait de 2 ou 3 points sur 10. Sait-on qu'à ce tarif, tel professeur d'un grand lycée a corrigé plusieurs copies contenant de 15 à 17 fautes ?

Ainsi, cette dictée, relativement difficile, si elle avait été notée sans faiblesse, est devenue par le jeu du barème une épreuve dérisoire.

## LES QUESTIONS

On demandait le sens d'« abnégation » et d'« aptitudes », questions malvenues, frisant l'absurde. Mais sait-on qu'elles valaient chacune 1/2 point sur 10, qu'ensuite ordre fut donné de les annuler. Le fait même de les compter n'aurait guère changé les résultats.

Sait-on par contre que les signataires de cette lettre ont corrigé 150 copies où les 3/10<sup>e</sup> des élèves n'avaient pas su conjuguer le verbe « vivre » à l'indicatif, ignoraient l'existence des temps simples et écrivirent au présent : « J'ai vi... j'ai vivé... je suis vécu (sic). »

Sait-on que la plupart ont été incapable de fournir des exemples de fonctions élémentaires : sujet, complément d'objet, complément de nom

Sait-on que ces questions valaient 5 1/2 sur 10, qu'elles étaient tout à fait dans l'esprit de l'examen et que, sur 92 copies d'un centre de banlieue, un des signataires mit 80 notes inférieures à 4 sur 10 ?

## PASSONS AU CALCUL

Il y avait d'entrée trois opérations :  $80 \cdot 920 \times 0,905$ ,  $2164 : 87$  (au 0,01),  $81725,18 : 0,809$ , et elles donnaient 20 sur 60. Le candidat qui connaissait ses « tables » empochait le tiers des points affectés au calcul. Ajoutons qu'on n'a pas tenu pour fausse une opération au résultat inexact mais qu'on a affecté des points aux résultats partiels (ce qui nous paraît inadmissible en classe de 7<sup>e</sup>). Quant au problème, de grâce ! La première question était du niveau de la 8<sup>e</sup>.

Nous ne parlerons pas du compte rendu de lecture qui n'avait rien que de très normal. Disons en passant qu'une fillette dit à sa maman qu'elle n'y avait rien compris sinon que cela se passait en Egypte... (André Gide).

## « LA PREUVE PAR 9 »

Nous terminerons, nous aussi, par des chiffres. Il y a, paraît-il 55 % d'échecs, c'est-à-dire que 55 % des candidats, bénéficiant d'un barème qui est une prime à la facilité, n'ont pu atteindre 85 points sur 170. Cette constatation, à elle seule, pourrait bien prouver que l'examen était trop difficile. La réponse sera oisive :

Dans telle école de la Seine, deux classes préparent à l'entrée en 6<sup>e</sup>. Ce sont deux cours moyens 2<sup>e</sup> année ; leurs élèves sont nés en 1945 pour la plupart et viennent d'un cours moyen 1<sup>e</sup> année. Ces deux classes ont fourni, comme chaque année, un travail tout à fait normal, conforme aux horaires et aux programmes. Ces deux classes présentaient 47 candidats. Elles ont déjà reçu les résultats pour 35 d'entre eux, résultats semblables à ceux des précédentes années :

Présentés : 35 ; reçus : 33.

Sur un total de 170 points, il fallait la moyenne : 85

Onze d'entre eux ont eu entre 90 et 100 points, 14, entre 100 et 120 pts ; 6, entre 120 et 142 pts.

## CONCLUSIONS

Alors, qu'est-ce qui fait difficulté ? D'où viennent tous ces échecs ? On a jeté en pâture « abnégation » et tact ; on a voulu faire d'abnégation et de tact des détonateurs. Que veut-on faire sauter ? Il vaudrait mieux reconnaître que quelque chose ne va plus dans tel secteur de l'enseignement. Au sein des conceptions familiales, éducatives, sociales, le bon sens, l'effort, l'honnêteté, sont souvent bannis au profit de l'incompétence, de la facilité, du bluff.

Et maintenant qu'on prépare un second examen pour complaire à tous ceux qui font chorus, on pratique une savante distillation fractionnée, sans doute pour obtenir des « produits de tête », comme on dit dans l'industrie... Il n'en restera pas moins que ce n'est pas le niveau de l'examen qui était trop élevé mais celui des candidats qui était trop bas. On ne triche pas indéfiniment avec la vérité.

Les auteurs de cette lettre enseignent depuis des années, dix ans, vingt ans, dans la même école. On ne leur a pas demandé leur avis. Ils se souciaient peu, jusqu'ici, de le faire connaître. Mais ils se devaient, pour cette fois, de s'élancer contre une orchestration fausse, abusive et peut-être malhonnête.

Cette lettre a été envoyée aux quotidiens L'Aurore, Combat, Le Figaro, France-Soir, L'Humanité, Franc-Tireur, Libération, Le Monde, Le Parisien Libéré, Le Populaire, Pa-

ris-Presse, Le Temps de Paris ; aux hebdomadières : Carrefour, L'Express, France-Observer, La Nation Française, Rivarol, Nouveau Jour, Aspects de la France, SamEDI Soir, Canard Enchaîné, Match, Jours de France, Images Point de Vue, L'Eveil de Courbevoie, Jeune République, Le Jacobin, etc., à Europe N° 1.

## COMMUNIQUÉ

Le Syndicat général de l'Education nationale (C.F.T.C.), devant l'émotion soulevée dans les familles des candidats et exprimée dans la presse, par la difficulté anormale des épreuves de l'examen d'entrée en 6<sup>e</sup>, pour les départements de la Seine et de Seine-et-Oise,

— Rappelle que, depuis des années, il a protesté contre l'organisation d'un tel examen :

— Considère que, dans le cas présent, il appartient à l'administration de fixer assez bas le minimum nécessaire pour n'éliminer que les enfants notablement insuffisants et qu'il aurait été possible d'éviter l'improvisation d'un nouvel examen dix jours après le premier ;

— DEMANDE une enquête ministérielle sur les conditions dans lesquelles ont été proposés les sujets incriminés ;

— Et constate que cet incident rend encore plus manifeste l'urgence d'une réforme générale de l'enseignement impliquant une refonte complète du système des examens et une organisation rationnelle de l'orientation.

vous êtes adultes, ressuscitez en vous l'enfant que vous avez été ! Est-ce que ce texte là peut parler à l'âme et à l'esprit d'un enfant de 11 ans ?

Je ne dis pas que ce texte présentait en soi des difficultés insurmontables et qui n'eussent pu être évitées, prises séparément, mais c'est le contexte qui justifie le désarroi — on ne reproche pas à un coureur de ne pas « faire un temps » dans une compétition quand, d'abord, on lui a coupé le souffle et les jambes.

A peine remis de leurs émotions, gardant encore l'espérance de se racheter par les questions, nos malheureux candidats attendent anxieusement qu'on les leur dicte. Trois fois trois ! C'est le K.O. définitif !

Poussant l'inconscience, ou le sadisme, jusqu'aux inhumaines limites, on exige d'eux qu'ils définissent ce qu'ils n'ont pas compris : « abnégation », pour ne citer qu'un exemple. (A propos avez-vous demandé à vos élèves de quatrième ou de troisième de définir : « abnégation » ?)

Vous argumentez dans l'abstrait, m'objectez-t-on.

Parlons chiffres, maintenant. Dans la ville où j'enseigne, sur 420 candidats il y a eu 150 zéros d'orthographe !

Un seul élève sur 215 a su parler, sans confusion, de l'abnégation. Tous, sans exception, ont confondu « aptitudes » avec « habitudes » ou « attitudes ». Est-ce à dire que l'exerce dans une région déshéritée, abandonnée des dieux, où un seul enfant mérite qu'on lui décerne le « Dignus est intrare » ? Un tel résultat ne condamne-t-il pas le texte choisi mieux que tous les arguments et raisonnements d'adultes ?

Qu'ont à faire ici tous les beaux propos sur « l'âge mental », sur les « tests d'intelligence » ? Veut-on nous faire croire qu'un seul élève sur 215 était apte à recevoir l'enseignement des maîtres du second degré ?

Et puis, quelle nécessité d'aller déterrer Honotaux, comme en 1951, Jean-Jacques qui provoqua une catastrophe identique sans qu'on ait retenu la leçon ? Pourquoi pas Bosset ou Mlle de Scudéry ? La littérature française moderne et contemporaine n'est-elle pas assez riche pour qu'on puisse, sans effort excessif, faire preuve d'originalité et de sérieux dans le choix des épreuves ?

Il semble qu'on se soit ingénier beaucoup plus à déceler ce que les élèves ne savaient pas que ce qu'ils avaient ! C'est cela la conception qu'un universitaire doit avoir des examens ?

Je suis d'autant plus navré d'être à ce point sévère que tout n'était pas mauvais dans ces épreuves et qu'on aurait pu, par deux modifications très simples, limiter considérablement les dégâts.

Même la première question pouvait acquérir un caractère de sélectivité tout en perdant de son hermétisme. Il suffisait d'inviter les enfants — au lieu de définir — à relever dans le texte les expressions qui pouvaient leur permettre d'expliquer « abnégation ». Plus d'un eût trouvé « sacrifice » et « garde-malade ».

Il aurait fallu aussi poser, en premier, la question de grammaire. Il est évident que beaucoup de candidats, oubliés par les difficultés des deux premières questions, se sont attardés à vouloir les comprendre, ont ainsi perdu un temps précieux, et se sont trouvés pris de court pour les questions grammaticales, à leur portée, et auxquelles ils eussent correctement répondu dans un examen normal.

Aussi, toujours dans mon fief, a-t-on vu la majorité des candidats obtenir pour les questions une note inférieure à la moyenne.

C'est d'autant plus regrettable qu'une innovation méritait de recueillir la faveur de la majorité des correcteurs : je veux parler de la façon dont était posée la question d'analyse grammaticale. Elle faisait davantage appel, en effet, à l'intelligence qu'au mécanisme, un mécanisme se réduisant trop souvent à poser des questions sans la moindre préoccupation d'inviter les élèves à réfléchir sur la nature des rapports entre les mots à l'intérieur d'une proposition. Hélas ! quand le diable s'en mêle, du bien même naît le mal, car ce renouvellement qui, dans un examen normal, eût pu avoir une réelle valeur sélective, n'aboutit cette fois qu'à dérouter davantage les candidats.

Qu'on ne se méprenne pas sur mon propos. Je pense, profondément, qu'un tel examen va exactement à l'encontre des conclusions de notre Commission pédagogique.

Ma condamnation du texte choisi ne signifie pas davantage que je souhaite, pour l'entrée en sixième, des épreuves d'un niveau infantile. Mais je pense, à mi-chemin entre les abstracteurs de quintessence et les pourfendeurs d'abstraction, qu'on pouvait raison garder en confiant, comme j'en ai officiellement formulé le vœu auprès des autorités universitaires compétentes en 1951, 1954 et 1956, le soin de choisir les épreuves à une commission composée de professeurs de sixième éprouvés et d'instituteurs enseignant depuis plusieurs années dans un cours moyen (2<sup>e</sup> année). Eux, et eux seuls, sont capables de savoir ce qu'on doit, mais aussi ce qu'on peut, raisonnablement demander à des enfants de onze ans.

Le reste n'est que littérature (hélas !) et irresponsabilité (nous ne l'avons que trop vu !)

Fernand LABIGNE.

## L'EXAMEN D'ENTRÉE EN 6<sup>e</sup>

Que d'encre il aura fait couler !

Nous publions aujourd'hui deux textes, l'un de critique, l'autre de défense, des épreuves proposées à nos jeunes candidats.

Nos camarades en déduiront le caractère ambigu de l'examen. Mais ils pourront constater que l'unanimité se fait, entre défenseurs et critiques, pour condamner le remède utilisé. La véritable solution consistait dans un abaissement du barème, abaissement qui devait permettre de recevoir le nombre d'enfants voulu.

Il nous semble que recommencer un examen à dix jours d'intervalle, sur la pression des usagers, constitue, en la matière, un précédent redoutable.

Des conséquences fâcheuses vont en découler. Que dira-t-on à l'enfant qui, ayant réussi la première épreuve de calcul, manquera la seconde ? Nous demandons qu'en calcul soit retenue, pour le résultat final, la meilleure des deux obtenues.

Bien des surprises désagréables attendent les enfants qui recommencent lundi prochain leur examen. Dans de nombreux établissements, le pourcentage des reçus atteint déjà la limite prévue, ou l'atteint presque. Le nombre des reçus sera certainement, dans l'ensemble, très inférieur à celui qu'on laisse espérer... Valait-il vraiment la peine de faire composer une seconde fois des enfants qui, le 14 juin, avaient obtenu un total de points dérisoire ?

Enfin est-il besoin de souligner le caractère quelque peu scandaleux des articles parus dans la presse de « grande information » ? L'Université, une nouvelle fois, a été vilipendée et, la plupart du temps, par des gens qui n'ont certes pas qualité pour le faire. Nous regrettons d'autant plus la mise en place d'une nouvelle session, qui paraît donner ouvertement raison à ces gens-là.

J. M.

## VA-T-ON VERS L'AGRÉGATION DE SIXIÈME ?

Le récent examen d'entrée en sixième n'a pas fini de provoquer l'amertume des uns, l'indignation des autres, l'ire de ceux-ci, l'ironie de ceux-là ! Il est au moins un point sur lequel tout le monde semble d'accord, c'est qu'il est grand temps de modifier la structure de cette épreuve. Mais ceci relève de la compétence de notre Commission pédagogique.

Tenons-nous-en à la session de juin 1956. Les réactions diverses et parfois contradictoires, provoquées en particulier par la dictée et les questions, seraient peut-être un peu moins diverses et contradictoires si nous commençons par nous mettre d'accord sur ce que nous devons attendre de cet examen d'entrée en sixième.

De quoi s'agit-il ? comme disait Foch. De déceler, dès l'âge de 11 ans, une élite, tôt marquée du signe auquel on reconnaît les prédestinés, seule capable d'assimiler la fine fleur de l'enseignement secondaire.

Ou d'offrir au plus grand nombre possible de petits Français, possédant le minimum de connaissances précises indispensables, une chance d'éprouver les bienfaits de cet enseignement, quitte à recevoir, après, une orientation plus conforme à leurs goûts et à leurs aptitudes ?

Prendons garde à la réponse ! Elle implique des jugements de valeur sur d'autres ordres d'enseignement et sur les maîtres qui en relèvent, car ceux que l'enseignement secondaire aura refoulés comme « inaptes », il faudra bien les envoyer... ailleurs !

Et sur quels critères nous baserons-nous pour faire cette sélection ? Les turfistes disposeront du pedigree, mais nous ? Pouvons-nous espérer autre chose qu'une approximation ? Qui oserait prétendre qu'à cet âge les enfants ont des aptitudes affirmées au point que nous puissions sans risque d'injustice, leur ouvrir l'entrée du saint des saints ou les rejeter aux ténèbres extérieures ?

Si l'on s'en tient à la première conception envisagée, alors je comprends que des collègues aient pu défendre le texte de dictée proposé, mais je crains qu'ils n'aboutissent à pratiquer une sélection par le vide et qu'en outre, au four de la cuisson, ils ne courrent le risque de constater que leur tamis avait laissé passer pas mal de son, rejetant quelque bonne farine dont d'autres seraient faire leur pain blanc !

Mais si l'on fait sienne la seconde conception alors le texte choisi était condamnable.

Rassembliez vos souvenirs, mes chers collègues ! Rappelez-vous ce que vous étiez à 11 ans, ce qu'étaient vos camarades de classe ! Rappelez-vous votre émotion le jour de votre premier examen : depuis, vous en avez passé d'autres, bien sûr ! et de plus difficiles. Mais le premier ! Rappelez-vous ! Pensez à l'importance --- souvent exagérée par les familles où l'on ne craint pas de parler de honte et de déshonneur en cas d'échec --- pensez à l'importance de cet examen à notre époque d'effectifs pléthoriques et de locaux restreints.

Et maintenant, ayant retrouvé votre âme d'enfant, imaginez le choc que vous auriez reçu en écoutant le chef de salle lire la première phrase de la première épreuve de l'examen, celle qui marquera toute la journée : « Ma mère fut toute sa vie, le douleur, l'abnégation, la raison. C'est un esprit d'une justesse et d'une clarté admirables ». Après ce direct au plexus, on ne vous laisse même pas reprendre le souffle : « Elle a le tact parfaite des gens et des choses ». Vous vous sentez sombrer. « Et cependant sociale... » Et puis le coup de grâce, l'uppercut final, la dernière phrase, à la structure compliquée : « Elle eut l'art de conduire l'éducation de ses trois enfants, chacun selon son caractère et ses aptitudes, sans jamais faire sentir son autorité qui ne s'exerçait que par le cœur. »

Allons, mes chers collègues, oubliez que vous êtes agrégés ou certifiés, oubliez que

# LA PAGE DES TRAITEMENTS

## LES RÉMUNÉRATIONS DES FONCTIONNAIRES

(Modifications à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1956)

### TRAITEMENT SOUMIS A RETENUE POUR LA RETRAITE

Tous les traitements, sans distinction de niveau indiciaire, sont majorés de 10 000 fr. par an, soit, après retenue pour la retraite de 6 %, 783 fr. par mois.

### COMPLEMENT TEMPORAIRE DE REMUNERATION

Le montant annuel de ce complément est réduit comme suit :

Indices bruts	100	101-110	111-119	120-124	125-130	131-139
Montant antérieur	15 000	8 000	6 500	5 000	3 500	2 000
Montant nouveau	3 500	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

### INDEMNITÉ DE RÉSIDENCE

La majoration de 10 000 fr. du traitement annuel se répercute comme suit sur le montant de l'indemnité de résidence.

Zones	sans abattement	— 2,22	— 3,11 et 3,55	— 4,44	— 5,33 et 5,77	— 6,67 et 7,55	— 8 %
Majoration annuelle d'I. R.	250 fr.	225 fr.	212 fr.	200 fr.	185 fr.	170 fr. —	150 fr.

### COMPLEMENT RESIDENTIEL OU ABOUNDETAGE RESIDENTIEL

Le montant maximum de ce complément est majoré de 1 000 fr. par an, ce qui donne :

Zones	0 %	— 2,22	— 3,11 et 3,55	— 4,44	— 5,33 et 5,77	— 6,67 et 7,55	— 8 %
Nouveau maximum	37 000 fr.	35 500 fr.	34 000 fr.	33 000 fr.	32 000 fr.	30 500 fr.	29 000 fr.

## FRAIS DE MISSION, DE TOURNÉE ET DE DÉMÉNAGEMENT

(Décret du 15 juin 1956, applicable à compter du 1<sup>er</sup> juin 1956)

GROUPES	Indices Nets	Classe S. N. C. F.	Taux de base de remboursement		Maxima de poids et de cubage pour remboursement du transport du mobilier		
			Frais de mission	Frais de tournée	Pour l'agent	Le conjoint	Par enfant
I	515 et plus	1°	640 fr.	512 fr.	2 500 k.	21 m <sup>3</sup>	2 000 k. 17 m <sup>3</sup> 500 k. 4 m <sup>3</sup>
II	330 514	1°	520 fr.	416 fr.	2 000	17	1 500 13 500 k. 4
III	220 329	2°	520 fr.	416 fr.	2 000	17	1 500 13 500 k. 4
IV	100 219	2°	400 fr.	320 fr.	1 000	8	1 000 8 500 k. 4

N. B. — Il est dû une fois le taux de base pour chaque repas et une fois et demie le taux de base pour chaque découcher.

## INDEMNITÉS POUR JURYS D'EXAMEN OU DE CONCOURS

(Décret du 12 juin 1956, applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1956)

GROUPES D'EXAMENS	INDEMNITES PAR COPIE			PAR VACATION D'ORAL (4 heures)
	Taux n° 1	Taux n° 2	Taux n° 3	
I	230 fr.	170 fr.	90 fr.	4 100 fr.
I bis	170 fr.	130 fr.	70 fr.	3 200 fr.
II	130 fr.	90 fr.	50 fr.	2 300 fr.
III	90 fr.	70 fr.	40 fr.	1 600 fr.
IV	65 fr.	40 fr.	30 fr.	1 200 fr.
V	35 fr.	30 fr.	20 fr..	850 fr.

Taux n° 1 : Epreuve principale.

Taux n° 2 : Autres épreuves. Le baccalauréat est classé dans le groupe III.

Taux n° 3 : Epreuves de correction facile (Calcul, dessin etc...)

## Dans les Académies

### Aix-Marseille

#### TRÉSORIER

Prenez note de l'intitulé exact du C.C.P. auquel vous devez verser vos cotisations :

S.G.E.N., Trésorerie Académique  
7, rue J.-Ferry - AIX  
C.C.P. MARSEILLE, 25-47-47

### Académie de Dijon

#### NIÈVRE

L'assemblée générale de la section primaire tenue à Nevers le 3 mai dernier ayant décidé que la section se réunirait chaque trimestre, la prochaine réunion est fixée au 3 juillet.

A l'ordre du jour :

— Présentation du S.G.E.N. aux nouveaux adhérents. Positions et action du S.G.E.N. d'une part sur les questions scolaires, d'autre part dans la C.F.T.C.

— Situation des remplaçants : aide à leur apporter dans le domaine pédagogique et action à envisager pour l'amélioration de leur situation matérielle et administrative.

— Utilisation des locaux scolaires pendant les heures de classe par des administrations extérieures à l'Université (Assistance publique).

— Avancement des instituteurs : choix des modalités d'action de la section.

— Défense du personnel (affaire X...).

— Propagande 1956-1957.

Cette réunion doit normalement orienter l'action de la section au cours de la prochaine année scolaire. La présence de tous les adhérents serait souhaitable. Rendez-vous donc le 3 juillet, au siège de l'U.D., 7, avenue de la Gare, à Nevers, à 14 heures.

### 2<sup>e</sup> Degré et Enseignement technique

## Action revendicative et traitements

### Aux A.E., S.G. et P.T.A.

Nous signalons à l'attention de nos camarades une proposition de résolution (n° 2006) déposée à l'Assemblée Nationale par le Groupe Communiste, qui tend à inviter le gouvernement à accélérer le rythme d'avancement des P.T.A., des A.E., des chargés d'enseignement et des surveillants généraux des établissements publics de l'Enseignement technique.

Le texte précise : « en attendant que soient harmonisées les carrières dans l'Education Nationale, l'Assemblée Nationale invite le gouvernement à appliquer à l'avancement des P.T.A., A.E., Ch. E. et S.G. des établissements publics de l'Enseignement technique les dispositions prévues par le décret du 10-2-55 pour les agrégés et certifiés ».

Il est bien évident que de telles mesures doivent être proposées et adoptées pour les catégories homologues du 2<sup>e</sup> Degré. Il est d'ailleurs fortement question d'un projet de décret qui endroit à reparer le préjudice causé aux catégories précitées en ce qui concerne leur carrière par le décret du 10-2-1955. Dispositions nouvelles concernant l'avancement dans les carrières de l'Education Nationale.

Nous rappelons que les A.E. du S.G.B.N. avaient déjà — dans une motion adoptée à l'unanimité par le 2<sup>e</sup> Degré et le technique — formulé des vœux dans ce sens. (Cf. Motion n° 5 parue dans « S.U. » n° 163, page 14).

R. G.

## DISCIPLINE

Le Comité National avait à examiner le cas de trois adhérents. Invités à venir donner des explications, deux d'entre eux se sont présentés devant le Comité National, le troisième a envoyé un rapport écrit.

En conclusion, le Comité National a

Après avoir entendu E. BORNE, auteur d'un article paru dans « Forces Nouvelles » du 10 mars 1956, le Comité National du S.G.E.N., réuni le 10 juin 1956, condamne la publication par un syndicat, se présentant comme tel, d'un article critiquant la position scolaire du S.G.E.N. dans l'organe officiel d'un parti politique (1), article pouvant contribuer à la constitution dans le syndicat d'une fraction politique visant à infécher la ligne syndicale.

Le Comité National, — s'élève contre les termes employés par l'auteur de l'article à l'égard des responsables nationaux du syndicat, — et regrette le fait que cet article ait paru au moment où se développaient des oppositions internes et des attaques extérieures contre la politique scolaire du syndicat.

(1) et, pour l'article visé, d'un parti connu dans le milieu enseignant pour son opposition à cette politique scolaire.

## Réunion du dimanche après-midi (10 juin)

Président de séance : CASPARD

Secrétaire de séance : BECK

## ACTION REVENDICATIVE

ROUXEVILLE tient, avant d'aborder son rapport, à présenter quelques observations préalables sur les conditions de travail de la Commission des statuts et des traitements. Celle-ci doit et devra, dans un proche avenir, se pencher sur des problèmes de plus en plus nombreux et complexes (ne seraient, par exemple, que les répercussions inévitables de la réforme de l'enseignement sur la structure administrative de l'Université, sur les statuts des personnels enseignants et sur les débouchés à offrir dans la fonction publique aux élèves issus des nouveaux cycles d'études). Or, les militants disponibles font de plus en plus défaut, en raison des difficultés matérielles d'existence (logement et communications) à l'intérieur de l'agglomération parisienne. En outre, le responsable de la Commission doit envisager dès maintenant, au moins un abandon progressif de ses activités, au cours de la prochaine année scolaire. Afin de répondre aux exigences de la situation, il importe de développer la collaboration des militants de province pour l'étude préparatoire des problèmes et ROUXEVILLE cite les exemples données récemment par la section académique de Lille qui, sous l'impulsion de GOUNON, a dégagé les moyens d'améliorer effectivement le régime de l'auxiliaire et par la section académique de Strasbourg qui, avec HEINTZ, a procédé à une description précise des fonctions des personnels de laboratoire des facultés dont il a été possible de faire état, au cours de la dernière session du Conseil supérieur de la Fonction publique. Par ailleurs, il est indispensable d'étoffer l'appareil permanent du S.G.E.N. et de confier à un militant, libéré de tout service professionnel le soin de coordonner les travaux d'élaboration des positions revendicatives et, plus encore, de défendre ces positions auprès des administrations compétentes et des pouvoirs publics, à la faveur d'un emploi du temps totalement consacré aux tâches syndicales.

Mme SINGER s'associe au voeu exprimé par le rapporteur et il est entendu que le bureau national du S.G.E.N. s'emploiera à résoudre, le mieux possible, le problème du renforcement du secrétariat permanent du S.G.E.N.

ROUXEVILLE, en venant à l'objet propre de son rapport, rappelle les faits nouveaux intervenus depuis le Congrès syndical de Poitiers.

Le Journal Officiel doit publier, très prochainement, deux décrets portant sur les taux des indemnités des jurys d'examen ou de concours (majorés d'environ 15 % à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1956) et sur le barème des frais de mission et de déplacement : à la faveur des économies réalisées par l'Etat grâce à la réduction de trois à deux du nombre des classes de voyageurs de la S.N.C.F., les Finances consentent à une augmentation importante des frais de « détourcher » et au remboursement éventuel des locations de couchette.

Bilan décevant sur tous les autres points : le projet de statut de la fonction enseignante, attendu depuis dix ans, n'a marqué aucun progrès ; la session semestrielle du Conseil supérieur de la Fonction publique a été tenue, sans que viennent à l'ordre du jour les révisions d'indices proposées par les syndicats universitaires (à la différence des demandes présentées par d'autres départements ministériels) ; enfin, l'Assemblée Nationale a adopté en un tournois le budget des Finances (charges communes), et s'est pratiquement dérobée à toute discussion sérieuse sur la remise en ordre des rémunérations publiques.

## PERSPECTIVES D'AVENIR

Le Président du Conseil a promis de recevoir de nouveau les organisations syndicales de fonctionnaires, d'ici la fin du mois de juin, et d'indiquer ses intentions, quant à

## COMITÉ NATIONAL DU 10 JUIN

## SITUATION GÉNÉRALE

conférence : indice 200 (au lieu d'une bourse de licence).

Elève de première année des E.S.A. : indice 225 (au lieu de l'indice 200).

Stagiaire du C.A.P.E.S. : indice 225 (au lieu de l'indice 225).

Ces propositions sont largement suivies, au regard des indices dont sont visés les ingénieurs-élèves et inspecteurs des administrations publiques et n'ont pas soulevé la moindre objection.

Un élément favorable au succès de ces jeunes gens près à se contenter de l'école, c'est la volonté affichée par le conseil syndical et M. PELLETIER signalent l'abstention et même les refus subis par les collèges quand il s'agit de rembourser les frais de voyage nécessaires par un dépôt d'enseignement réparti sur deux années différentes. Question confiée à l'assemblée : VIGNAUX (2<sup>e</sup> degré et technique).

C'est une raison de plus pour faire appeler le ministre de l'Education Nationale et ROUXEVILLE donne lecture du rapport de la commission qu'il soumet au Comité National.

(Applaudissement)

La séance est clôturée par la discussion, le Comité National approuve à l'unanimité la résolution présentée par le rapporteur, sous la forme suivante :

Le Comité National du S.G.E.N., réuni le 10 juin 1956, après avoir pris acte de la volonté affirmée par le ministre de l'Education nationale de faire de la fonction publique la valorisation de la fonction publique et de lui donner une solution d'ensemble dans le cadre d'un plan général de réorganisation et de développement du service public de l'enseignement et de la recherche scientifique.

MOUSSEL et VIGNAUX expriment leur soutien à cette résolution.

MOUSSEL et VIGNAUX expriment leur soutien à cette résolution.

Mme DE MAMANTOFF souligne la gravité de la crise à la Recherche scientifique.

VACHERET reconnaît la valeur de l'argument fondé sur les difficultés de recrutement, mais estime que l'élargissement de l'enseignement et de la recherche scientifique doit être immédiatement amélioré, notamment par une majoration substantielle de l'indemnité forfaitaire des enseignants et par un accroissement des traitements de l'enseignement et de la recherche scientifique.

ROUXEVILLE admet que ce qu'il demande ne pourra pas combler, s'en faut, l'écart entre les rémunérations des débutants dans l'Université et celles qui sont perçues, par exemple, par les ingénieurs engagés par des organismes de recherche pétrolières, d'ailleurs au S.G.E.N. d'intervenir auprès du ministre de l'Education nationale pour faire évoluer les conditions de travail des détenteurs de l'autorité publique et la masse des « agents » ou des « employés » de l'Etat.

En réponse à une question de BROCARD, ROUXEVILLE précise également que la confrontation de vues entre syndicats de l'enseignement supérieur et de

## DISCUSSION

Avant de donner la parole aux membres du Comité, CASPARD rappelle que les organisations syndicales de fonctionnaires ont dû limiter, jusqu'à présent, leur action à des interventions auprès du Gouvernement et du Parlement et que, dans la conjoncture actuelle, il est peu probable qu'elles entreprennent un mouvement de grève d'ici la période des vacances.

GIROD s'enquiert des origines de la formule de création d'échelles spéciales pour certaines catégories de fonctionnaires. ROUXEVILLE précise que cette formule est préconisée par des groupements de cadres, qu'ils rejoignent les conceptions exprimées par l'ancien Directeur de la fonction publique M. GREGOIRE qui, dans le livre publié après son départ de la Direction, inclinait pour une distinction fondamentale entre les vrais « fonctionnaires », au sens traditionnel du mot, c'est-à-dire les détenteurs de l'autorité publique et la masse des « agents » ou des « employés » de l'Etat.

En réponse à une question de BROCARD, ROUXEVILLE précise également que la confrontation de vues entre syndicats de l'enseignement supérieur et de

l'enseignement du second degré a été posée avec force le problème sur l'initiative du Bureau des Agents de l'Etat, la valorisation de la fonction publique et de lui donner une solution d'ensemble dans le cadre d'un plan général de réorganisation et de développement du service public de l'enseignement et de la recherche scientifique.

Mme DE MAMANTOFF souligne la gravité de la crise à la Recherche scientifique.

VACHERET reconnaît la valeur de l'argument fondé sur les difficultés de recrutement, mais estime que l'élargissement de l'enseignement et de la recherche scientifique doit être immédiatement amélioré, notamment par une majoration substantielle de l'indemnité forfaitaire des enseignants et par un accroissement des traitements de l'enseignement et de la recherche scientifique.

ROUXEVILLE admet que ce qu'il demande ne pourra pas combler, s'en faut, l'écart entre les rémunérations des débutants dans l'Université et celles qui sont perçues, par exemple, par les ingénieurs engagés par des organismes de recherche pétrolières, d'ailleurs au S.G.E.N. d'intervenir auprès du ministre de l'Education nationale pour faire évoluer les conditions de travail des détenteurs de l'autorité publique et la masse des « agents » ou des « employés » de l'Etat.

En réponse à une question de BROCARD, ROUXEVILLE précise également que la confrontation de vues entre syndicats de l'enseignement supérieur et de

## Résolution générale adoptée Comité National du 10 juin

Après examen de la situation générale  
LE COMITÉ NATIONAL DU S.G.E.N.

attire l'attention du Gouvernement et du Parlement sur :

1<sup>o</sup>) L'urgence d'engager, dès la rentrée d'octobre 1956, le budget de 1957, la réalisation d'un plan à longue échéance de modernisation et démocratisation du service public de l'Enseignement et de la Recherche Scientifique, une réforme de l'enseignement conforme aux principes posés par les Congrès syndicaux de 1955 et 1956 — devant être lié à ce plan, ainsi que la revalorisation de la fonction enseignante et de la recherche.

A ce propos, le Comité National précise que conformément à la résolution sur l'action revendicative (1), des mesures immédiates de revalorisation s'imposent sans délai, notamment pour les traitements de début.

2<sup>o</sup>) La montée des prix qui affecte gravement le niveau de des salariés — et notamment celui des enseignants — montée de toutes origines à l'attention publique, les difficultés permanentes de l'économie française et les nécessités de procéder, pour les réformes de structures que le mouvement syndical était en train de proposer, sur l'ensemble des territoires « sous développés » et des mouvements populaires qui s'y développent,

Eveiller rapidement l'esprit public à la conscience de ce caractère du problème algérien et lutter efficacement contre le danger imminent aux mesures militaires — d'un « immobilisme » politique français en Algérie,

Défendre, à cette fin et conformément à la tradition syndicale, la liberté d'information et de discussion indispensables à la démocratie en situation de guerre,

Manifester enfin l'urgence des objectifs posés par la résolution du Congrès de Poitiers, partiellement reprise par le Conseil Confédéral.

Le Conseil Confédéral prend acte du rapport qui lui a été présenté sur l'Algérie, adresse ses sentiments fraternel aux combattants de toutes origines qui constituent la C.F.T.C. en Algérie.

Il rappelle que le syndicalisme chrétien, conformément à ses principes et notamment à leur expression dans la déclaration d'Alger de la Confédération Internationale des Syndicats Chrétiens, les 16 et 17 mars 1953, travaille partout pour faire prévaloir l'esprit de fraternité et les exigences de la justice.

Il ajoute qu'il est déplorable qu'une longue suite d'erreurs politiques, une exploitation économique ayant comme seul critère le profit et pour résultat la misère de trop d'Algériens, aient fait et même rendu inefficace l'œuvre désintéressée d'hommes de toutes origines ayant la notion de la dignité humaine.

Le Conseil Confédéral déclare qu'une politique, comportant le rétablissement de la sécurité personnelle, dans le respect de la dignité humaine, et de la réparation des dommages causés par l'agression algérienne, doit l'usage de la force armée ne peut être valable en Algérie que dans le respect de la dignité humaine.

Le Comité National approuve également, le communiqué fait l'usage de la force armée ne peut être valable en Algérie que dans le respect de la dignité humaine.

Le Comité National approuve enfin l'attitude des maîtres et de leur droit individuel égal pour tous ;

La restauration de l'autorité de l'Etat, en vue de parvenir à une entente politique, à une redistribution des revenus et du pouvoir et à une coexistence pacifique des deux communautés qui peuplent la population ;

« Coexistence pacifique qui, seule, permettra, sur ce territoire et dans le maintien et le rayonnement de la culture française dans le respect et la compréhension de tous autres facteurs de civilisation. »

## CONGRÈS DE POITIERS

## Débat sur le rapport de la Commission pédagogique (suite)

## II. - LES RÉFORMES NÉCESSAIRES (1)

Comme je l'ai annoncé en publiant dans le précédent numéro la première partie du compte rendu du Congrès de Poitiers, je rassemble aujourd'hui les interventions qui ont porté sur des réformes réalisables en dehors de tout plan général de Réforme de l'enseignement. Ainsi pourra se poursuivre un double travail : préparer une réforme générale selon la ligne définie par les Congrès et travailler à faire disparaître les défauts les plus graves, si les espoirs nés avec les projets ministériels veulent à sombrer.

## 1. - COURS PRÉPARATOIRE

La plupart des orateurs ont approuvé le paragraphe du rapport consacré aux Cours préparatoires. DIEUDONNE insiste sur le rôle essentiel de cette classe, comparable à la 6<sup>e</sup> dans le second degré.

Mais on a repoussé avec force l'idée d'un cadre spécial (PERRIN, DELBART, HENTZ). PERRIN propose que

les effectifs de ces classes soient réduits, qu'un personnel qualifié soit toujours affecté aux Cours préparatoires, et que ce personnel jouisse de certains avantages. La commission de Dijon demande que la formation pédagogique de tous les maîtres du premier degré soit faite en fonction de l'enseignement dans un cours préparatoire, tous pouvant être appelés à y enseigner.

## 2. - CLASSES DE FIN D'ÉTUDES

PERRIN, faisant allusion à la prolongation de la scolarité, précise qu'il en serait partisan dans le cadre d'une réforme générale, mais que, dans les conditions actuelles, cela ne ferait qu'aggraver les défauts de la classe de fin d'études ; en effet, aux enfants de 12 à 14 ans, on n'offre déjà que le commencement d'études fastidieuses alors que leur intérêt va au travail, au monde de la modernité. Il faut inventer un programme nouveau et adapté à l'âge des élèves de cette classe, programme axé sur le travail manuel et des nouveautés dans le domaine intellectuel.

En conclusion, l'ensemble de la résolution est adopté à l'unanimité moins une abstention.

Le même problème se pose pour les Centres d'apprentissage où la partie théorique n'est adaptée ni à l'âge ni aux possibilités des enfants. C'est pourquoi la Commission pédagogique propose pour l'an prochain l'étude précise d'une partie au moins de cette question :

Les programmes de français dans les divers degrés d'enseignement : second degré, technique, centres d'apprentissage, classes de fin d'études. Les premiers rapports paraîtront à partir de la rentrée.

## 3. - HORAIRES ET PROGRAMMES

Il est reconnu d'une manière générale que la formation mathématique de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup> est insuffisante et que, en particulier, dans les classes de 6 et 5<sup>e</sup>, il faudrait 4 ou 5 heures de mathématiques (Mulhouse et Strasbourg). Cette question, avec celle des programmes, est à reprendre dans les commissions, en liaison avec les spécialistes.

Mme TECAUD, rappelant les reproches faits aux programmes en général, déplore la surenchère des éditeurs de manuels ne sont-ils pas parfois tenus de développer abusivement certains chapitres sans toujours songer que les examinateurs — et les professeurs par contre-coup — rendront bientôt obligatoire ce qui n'était que complément de culture ? Une étude sérieuse de ce problème, une enquête menée en divers points permettraient peut-être de dégager certains vœux précis.

## 4. - ORGANISATION DU TRAVAIL SCOLAIRE

Cependant l'on même grand bruit sur l'expérience de Vanves : disciplines intellectuelles le matin, activités diverses l'après-midi (un collège signale une expérience semblable à Tours). A quoi bon vanter ces exemples isolés si la masse des élèves, déjà fatiguée par des horaires plus pénibles que ceux des adultes et par des programmes « démentiels » est encore menacée d'un régime plus inhumain.

Notons en passant la remarque de DELBART qui, citant un récent article de l'Education Nationale, demande que l'on étudie le retour à l'heure solaire ; il est évident que les enfants qui habitent loin de l'école, se lèvent et partent en pleine nuit ; mais nous touchons là à un problème économique qui dépend de la santé des enfants puisque l'importance de ce point de vue peut être très grande.

(1) Voir « S. U. » n° 169.

(Suite page 8)

## PROCHAIN CONGRÈS

GRAND, secrétaire de la section académique de Dijon présente pour organiser le Congrès 1957, n'est pas en mesure de donner une réponse définitive. Le Comité National fait confiance au bureau pour fixer le lieu du prochain Congrès en fonction des possibilités d'accueil.

## RAPPELÉS

Le Bureau National a été mandaté par la Commission administrative du 9 juillet pour veiller à ce que l'avancement (ancienneté et choix) des rappelés fasse l'objet d'un examen partiellement attentif de la part des Commissions paritaires.

# ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

## LIBRES PROPOS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

### Pas de vacances pour les militants...

*Vous recevez ce numéro à la veille des vacances ; ne le jetez pas sans le lire. Si le temps vous manque dans les préparatifs du départ, mettez-le de côté, emportez-le.*

*Vacances, c'est détente ; mais changer d'occupation n'est-ce pas se détendre. Tout ce que vous avez remis en cours d'année « parce que vous n'aviez pas le temps », y penserez-vous pendant vos vacances ?*

*Savez-vous qu'il faudra des militants syndicaux pour s'occuper des adhérents pendant les vacances, pour faire des démarches dans les bureaux, pour préparer la rentrée ?*

*Savez-vous les conditions précaires de la vie matérielle du syndical parce que les cotisations restent trop modestes, parce qu'on manque de militants dévoués, de sorte que « ce sont toujours les mêmes qui se font tuer », surtout à Paris.*

*Et vous ? Ne pouvez-vous consacrer au syndicat quelques heures de vacances ?*

*N'y a-t-il pas une question qui vous intéresse, une enquête qui attend votre réponse, des livres importants pour l'enseignement dont vous voudriez faire profiter vos collègues ? Ne dites pas non tout de suite ; réfléchissez bien. Vous appartenez à une élite intellectuelle. N'avez-vous rien à dire ? Et le syndicat n'est-il vraiment pour vous qu'un distributeur d'avantages matériels ?*

*Si toutefois vous n'avez à proposer que votre bonne volonté, n'hésitez pas à nous écrire ; les occupations ne manqueront pas.*

## COMMISSION EXÉCUTIVE DU 9 JUIN

## COMMUNIQUÉS

### SESSION EXCEPTIONNELLE

Comme nous l'indiquons, d'autre part, les commissions exécutives de l'E.T. et du Second Degré ont décidé de demander l'institution en septembre d'une deuxième session du C.A. P.E.T. au lieu de la session de concours destinée à recruter pour l'enseignement technique sur les épreuves et le programme du C.A.P.E.T.

Nous tiendrons au courant, par circulaire, les adhérents qui se seront fait connaître des suites réservées à cette demande.

### MUTATIONS

Les commissions préparatoires se sont réunies du 7 au 24 juin. Les intéressés seront avertis des résultats dès la réunion de la commission plénière, c'est-à-dire entre le 8 et le 10 juillet.

### RAPPEL DE PROMOTION

Les rappels correspondant aux promotions de février devraient être payés ce mois-ci. Il serait intéressant de savoir ce qui est fait.

Faites-nous connaître également dans quelles conditions sont payées les heures supplémentaires.

## Petites Annonces

### OFFRE D'EMPLOI :

**TOUS TRAVAUX d'ordre syndical offerts généreusement à militants de bonne volonté. Ecrire secrétariat général E.T., 82, rue d'Hauteville.**

Lire attentivement le communiqué de la Commission des statuts et traitement sur l'avancement des P.T.A., A.E., chargés d'enseignement et surveillants généraux de l'Enseignement technique et du second degré. (Page 5.)

## CONGRÈS DE POITIERS : Débat sur le rapport de la Commission pédagogique

(SUITE et FIN)

### 5. - Organisation de l'année scolaire : LES VACANCES

Dans le rapport préparatoire au Congrès, on avait, sans trop insister, signalé la nécessité de la réforme du régime de vacances : « les 3 mois de grandes vacances sont un non-sens pédagogique ».

Cette proposition avait reçu, en réunion du second degré, un accueil extrêmement favorable et, en commission pédagogique, les orateurs ont apporté leur appui à la suggestion du rapporteur.

Pour comprendre l'importance de la question, il faut étudier la répartition des jours de travail et des jours de congé au cours de l'année 1956. Je prends ici un cas extrême (mais non pas rare) d'une classe dont les professeurs de français, latin et mathématiques sont pris à partir du 14 juin par l'examen d'entrée en 6<sup>e</sup> et à partir du 20 juin par les services du baccalauréat (écrit et oral).

Deuxième trimestre 1955-56, du 3-1 au 21-3, 82 jours de travail, 0 jour de congé.

Troisième trimestre, du 9-4 au 20-6, 62 jours de travail, 21 jours de congé. Vacances du 21-6 au 30-9, 102 jours de congé.

Premier trimestre 1956-57, du 1-10 au 22-12, 81 jours de travail, 2 jours de congé.

Je n'ai pas enlevé les dimanches du compte des jours de classe, car le dimanche ne rompt pas le rythme du travail, tandis que les congés successifs du 1<sup>er</sup> mai, du 8 mai, du 10 mai, les suppressions de classes dues aux examens apportent des perturbations importantes, entretiennent les élèves dans une atmosphère d'excitation et se répercutent même sur les jours précédents et sur les jours suivants, surtout dans un établissement où il y a des pensionnaires.

Et comment s'étonner de la faiblesse des élèves lorsque l'on constate que certains — et parmi les plus jeunes — n'auront pratiquement pas de classe de français, de latin ou de mathématiques depuis le 21 juin jusqu'au 30

septembre, soit pendant près du tiers de l'année. Au contraire, le deuxième trimestre : 82 jours sans un seul jour de congé, aura été extrêmement pénible pour tous, et la fatigue n'aura pas permis un travail fructueux.

Il est donc urgent de réviser le calendrier de l'année scolaire et la motion finale du Congrès demande à la commission pédagogique de mettre à l'étude cette révision. Il s'agit naturellement d'un travail très délicat ; si les commissions académiques nous envoient des propositions, nous publierons au début de l'année scolaire un premier essai de réforme.

Déjà à Poitiers, au cours de la discussion, certaines difficultés ont été soulignées. Mlle TINTANT signale que si l'on augmente la durée des congés d'hiver et de printemps, cela pose un problème social et qu'il faudra prévoir une organisation des loisirs pour venir en aide aux familles (classes de neige, maisons d'enfants, etc.).

Une motion présentée par Grenoble qui n'a pu être reprise telle quelle, par le Congrès, mais qui doit être étudiée, propose que les congés et les grandes vacances ne soient pas nécessairement fixés aux mêmes dates pour toutes les académies, et que, pour utiliser au maximum les possibilités d'hébergement dans les centres de tourisme (mer et montagne) un roulement soit organisé. Enfin BARBOTTE (Montpellier) demande que l'on tienne le plus grand compte des classes de préparation aux grandes écoles :

— Pour ces classes au moins (et par dérogation, s'il le faut), la rentrée simultanée dans toute la France est absolument nécessaire.

— Cette rentrée ne doit pas être trop tardive, les concours commençant vers le 15 mai.

— L'organisation de l'année doit permettre de couper le deuxième trimestre dans tous les cas ; pour ces classes, le congé de la Pentecôte est inexistant.

### 6. - OUVERTURE SUR LE MONDE MODERNE

La motion votée par le Congrès, reprenant le texte de l'Académie de Caen insiste sur la nécessité de donner, dans la formation des enfants, une

place importante à « une initiation progressive aux problèmes civiques, économiques et sociaux » ; plusieurs orateurs ont parlé dans ce sens. Sur

ce point encore, les commissions académiques sont invitées à travailler et à proposer des suggestions précises.

Mlle TECAUD note que dans les classes terminales, les jeunes gens éprouvent le besoin d'être des « personnages actifs et sérieux » et que les exercices scolaires sont « dévitalisants et cause d'infantilisme ».

FUCHS demande une initiation des élèves au cinéma ; l'Education Nationale devrait mettre à la disposition des enseignants des films accompagnés de questionnaires pour la présen-

tation et la discussion. DENIZOT réclame qu'une enquête soit faite sur les moyens audio-visuels et sur le rôle qu'ils peuvent jouer dans le développement d'une culture moderne et d'une culture populaire.

Enfin FUCHS insiste sur la liaison avec la profession ; il soulève deux questions, celle de l'artisanat qui échappe en fait aux Centres d'apprentissage, et celle des Collèges techniques d'entreprise qui ne forment que des spécialistes et ne parlent pas de culture.

### 7. - QUESTIONS DIVERSES

PERRIN déplore le temps perdu dans le premier degré, à cause de servitudes extra-scolaires (séances de contrôle médical prises sur les heures de classe).

A propos de l'examen d'entrée en 6<sup>e</sup>, il regrette que les dispenses d'âge soient accordées trop facilement contre l'avis des maîtres.

Il demande le développement des heures d'études dirigées, premier moyen de démocratiser l'enseignement en permettant aux enfants des familles mal logées ou peu capables d'aider les élèves de ne pas être défavorisés dans leur travail.

Il s'étonne qu'un trop grand nombre d'enseignants ne se préoccupent pas de connaître les problèmes que posent

le développement physiologique des enfants et leur évolution psychologique. Les rapports avec les parents devraient être beaucoup plus suivis et les familles devraient être convoquées au moins une fois par an.

RICHER (Enseignement supérieur) pose le problème de la Propédeutique. Les élèves de ces classes ne savent pas travailler ; il faudrait dans les classes terminales du second degré une initiation aux méthodes de travail et une formation plus solide du jugement. La classe de propédeutique doit être réformée pour qu'elle devienne une sorte de compromis entre la Faculté et les classes de préparation aux grandes écoles.

Les commissions pédagogiques sont invitées à reprendre ces chapitres en tout ou en partie. On voudra bien se reporter au précédent numéro pour tout ce qui concerne la Réforme de l'enseignement et ajouter deux questions que la Commission pédagogique nationale considère comme de première importance.

1. LE FRANÇAIS DANS LES DIVERS DEGREES D'ENSEIGNEMENT, PROGRAMMES ET METHODES. (Voir le 2<sup>e</sup> de ce rapport, le numéro 112 d'« Ecole et Education » (8 décembre 1952) : Eléments de recherche des bases d'une culture commune, et le rapport pour 1953 (« E. et E. », n° 123, 8 juin 1953).)

### 2. LA DISCIPLINE ET LA FORMATION MORALE.

Pour que les travaux des Commissions académiques soient utilisés dans le Rapport de 1957, il importe que la Commission nationale les ait reçus avant le 1<sup>er</sup> janvier 1957.

Au terme de ce rapport, je renouvelle les remerciements de la Commission nationale à tous ceux qui nous ont aidés dans notre travail et je souhaite que le premier trimestre de l'an prochain soit marqué par une collaboration plus fructueuse encore.

R. LÉTOQUART.

# La page du second degré

## COMMISSION ADMINISTRATIVE DU SECOND DEGRÉ

Président de séance : KUNTZ

Comité technique paritaire du second degré du 25 mai 1956

### I. - PROJET DE NATIONALISATION DES INTERNATS DE LYCÉES DE JEUNES FILLES ET DES COLLÈGES

Ces mesures ont des répercussions sur les agents de ces établissements. La question est renvoyée à la section « Agents ».

### II. - CANDIDATURES DE DAMES-SECRÉTAIRES AUX FONCTIONS DE SURVEILLANTE GÉNÉRALE

Après le refus de la C.A.P. de prendre en considération les candidatures de certaines dames-secrétaires aux fonctions de surveillance générale, le comité technique a été appelé à statuer sur cette question.

Juridiquement le décret de 1904 n'ayant pas été abrogé, on ne peut pas refuser les candidatures. Mais ensuite, la C.A.P. reste libre de son choix parmi les candidates, et tient compte de leurs titres.

Le Comité technique a adopté à l'unanimité, une motion regrettant qu'il n'y ait pas harmonisation des carrières des surveillants généraux et des surveillantes générales — ce qui aurait permis d'éviter de telles candidatures.

Interventions de ROYET, GERAULT, BLANC qui expliquent qu'on exige moins de titres pour les femmes que pour les hommes par le fait qu'il est très difficile de trouver des candidates aux fonctions de S.G. Il faudrait donner des avantages réels (en particulier droit strict au logement) pour susciter des candidatures d'A.E. en assez grand nombre.

ROYET et BLANC rédigent une motion. Un article sur le fond du problème paraîtra dans S.U.

#### Le Comité national du S.G.E.N. ;

Constatant qu'il existe, sur le plan juridique, une inégalité considérable entre les hommes et les femmes en ce qui concerne les conditions requises pour l'inscription sur la liste d'aptitude à la surveillance générale :

— Proteste vigoureusement contre cette inégalité ;

— Insiste de nouveau auprès de M. le Ministre de l'Education nationale pour que les statuts particuliers des différentes catégories d'enseignants ou d'administrateurs soient élaborés, seul moyen de parvenir à une égalité de devoirs et de droits, et d'éviter le recours à des palliatifs dangereux ;

— Affirme en particulier que le remède à l'insuffisance des candida-

### III. - RECRUTEMENT DES PROFESSEURS DANS LES ÉTABLISSEMENTS TECHNIQUES

(Question traitée avec les membres de la C.A. du Technique)

L'Enseignement Technique souhaite depuis longtemps d'avoir des professeurs hautement qualifiés et avait déjà proposé à un Comité technique du second degré, il y a plusieurs années, la création d'agrégations techniques, mais l'idée en avait alors été repoussée.

Au Comité Technique du 25 mai, l'Enseignement technique a présenté à nouveau cette idée, sous la forme d'un degré supérieur du C.A.P.E.T., dont les titulaires auraient les mêmes indices que les agrégés. Ce C.A. supérieur n'existerait que pour des disciplines propres à l'Enseignement technique. Le comité technique a demandé que l'Enseignement technique donne le détail du contenu de ces concours afin de pouvoir prendre une décision en connaissance de cause.

De ZANGRONIZ, GIROD, Mlle PELLETIER, CHALLIER, BARBOTTE, expriment leurs inquiétudes sur le niveau de ce concours.

BRUNET rappelle qu'il sera d'un niveau supérieur à celui de l'actuel C.A.P.E.T. qui est le même que celui du C.A.P.E.S. MOUSSEL pense que ce qui ennuie le second degré, c'est qu'au début, le niveau risque d'être insuffisant. Au bout de quelques années, ce niveau sera certainement meilleur.

CHALLIER insiste sur l'importance du problème : dans les disciplines proprement techniques, les professeurs seront de plus en plus sollicités par le privé. Il faut donc que la carrière de professeur puisse soutenir la concurrence avec les carrières privées.

MOUSSEL conclut en proposant que le S.G.E.N. donne son accord de principe à ces concours, à condition qu'ils portent sur des disciplines propres au technique, et sous réserve que les différents programmes soient soumis au Comité technique du second degré (accord de la C.A.).

tures à la surveillance générale dans les établissements féminins doit être cherché dans des mesures de bonne administration, et non pas dans des mesures risquant de dévaluer la fonction. Le Comité national revendique donc le respect du droit au logement, des conditions de travail décentes (bureau, secrétariat), des services moins chargés ou inutilement doublés, le respect des heures quotidiennes de liberté, un équitable roulement dans le service des petites vacances.

Enfin, le Comité national, constatant une fois encore la différence d'indices existant entre les surveillantes générales du second degré et de l'enseignement technique :

— Réclame l'alignement des surveillantes générales de collèges techniques et d'E.N.P. sur ceux du second degré.

### IV. - RECRUTEMENT DES PROFESSEURS DU SECOND DEGRÉ

Depuis le Congrès de Poitiers, il y a eu :

1) L'arrêté du 28 mars instituant une deuxième session du C.A.P.E.S. et du C.A.P.E.T.

2. Un projet, soumis au Comité technique du second degré du 1<sup>er</sup> juin 1956, en vue de titulariser dans le cadre des professeurs certifiés un certain nombre de licenciés d'enseignement actuellement au service de l'Education Nationale.

a) Pas de difficultés sur l'article premier.

b). Le concours de septembre tombant au début de l'année scolaire, beaucoup de correcteurs refusent de l'assurer, ayant par ailleurs la responsabilité de classes de préparation aux concours des grandes écoles qui exigent immédiatement un travail intensif.

D'autre part, les candidats licenciés d'enseignement et ayant déjà servi l'Education Nationale qui bénéficient de la mesure prévue à l'article 2 du projet, ne pourront prendre leur poste que lorsque le concours sera terminé. Or, on prévoit que la session durera au moins jusqu'au 15 novembre. Qui assurera la rentrée, en attendant ?

GRAND, ayant signalé que les programmes du C.A.P.E.T. et du C.A.P.E.S. pour une même discipline ne sont pas les mêmes, demande sur quel programme on interrogera en septembre, les candidats au C.A.P.E.S. qui auront échoué au C.A.P.E.T. de juin.

La question est debattue en présence de la C.A. du Technique. MOUSSEL signale qu'il est prévu une réunion du Comité technique de l'Enseignement technique sur les problèmes d'application de ce second concours. Mais, dans l'esprit du ministre, cette assimilation du C.A.P.E.T. au C.A.P.E.S., au concours de septembre, est un premier pas vers l'assimilation du second degré et du Technique, dont, en tant que membres d'un Syndicat général, nous ne pouvons que nous féliciter. BRUNET répond que cela manifeste de bonnes intentions vis-à-vis du Technique, mais aussi une regrettable ignorance de la nature des concours de l'Enseignement technique. L'assimilation des deux ordres d'enseignement pose des problèmes complexes qui demandent une étude sérieuse.

De ZANGRONIZ et RUHLMAN ayant rappelé que le but du deuxième concours était d'assurer le recrutement immédiat des professeurs nécessaires dans le second degré et le Technique, la C.A. demande que pour cette deuxième session, on maintienne la distinction entre C.A.P.E.S. et C.A.P.E.T. MOUSSEL accepte cette position à condition qu'il soit précisé que seules les difficultés pratiques de l'application du projet nous la dicte, et que le S.G.E.N. demande par ailleurs que soient mises à l'étude les mesures permettant que fonctionne dès juin 1957, le concours de recrutement commun au second degré et au Technique. Accord de la C.A.

c) L'article 3 du projet prévoit un « épargneage » de 800 à 1 000 licenciés ayant assuré du service d'enseignement dans l'Education Nationale. MOUSSEL estime que l'épreuve orale qui est prévue comme concours de classement entre les candidats, soulève des difficultés pratiques telles qu'on craint qu'elle ne se réduise à un entretien avec le jury. Il aurait préféré qu'on en reste au premier projet (choix en avis de l'inspection générale qui pourrait voir en début d'année scolaire ceux qui n'auraient jamais été

(Suite page 10)

## LES PROBLÈMES DE RECRUTEMENT

Audience de M. BENNEZON  
Directeur adjoint du cabinet  
de M. le Ministre de l'Education Nationale

poration des candidats au concours de septembre.

Il nous est apparu que la disposition (Voir « B.O. 2<sup>e</sup> degré ») maintenant comme programme (lorsqu'il existe un programme limitatif, ceci de juin), devait être modifiée. Dans notre esprit, les étudiants licenciés ayant préparé l'agrégation, le C.A.P.E.S. et le C.A.P.E.T. devraient être mis à égalité de chances par l'institution d'un programme réduit, comportant, dans la mesure du possible, les parties communes aux trois concours précédents.

Nous avons insisté également pour que le ministère veille à la mise en place rapide de la préparation par correspondance qui nous a été promise.

Ces mesures temporaires ne nous dispensent pas de songer à l'avenir, et nous avons brièvement déclaré à M. le Directeur, que la crise de recrutement ne pourra être considérée comme terminée, tant que le nombre d'élèves par classes restera incompatible avec un enseignement efficace. Nous espérons que la loi-cadre abordera ce problème.

Avoir des professeurs, c'est bien. Mais, ceci ne suffit pas. Et nous ne pouvions laisser passer cette audience sans signaler le caractère scandaleux des mesures étudiées pour remédier à la crise de recrutement des M.I.-S.E. (Cf « Syndicalisme Universitaire », n° 168, page 15).

A notre avis, le seul moyen de résoudre cette crise dans l'immédiat (nous n'avons pas évoqué les mesures possibles dans l'avenir, liées à une réforme générale de l'enseignement), c'est d'améliorer la situation morale et matérielle de nos collègues ; et les deux sont liés. A titre d'exemple, nous avons montré qu'un assouplissement de l'horaire permettant au maître d'étudier (amélioration morale), ne pourrait réellement se concevoir que si l'on accordait une diminution sensible de l'horaire (amélioration matérielle). Nous avons été heureux d'entendre M. le Directeur affirmer son intention de se pencher sur ce problème qui nous a-t-il affirmé, lui apparaît comme le plus urgent après celui du recrutement des professeurs.

Nos adhérents peuvent compter sur la vigilance du bureau du 2<sup>e</sup> degré pour la poursuite de l'action en vue d'aboutir à une solution rapide, et espérons-le définitive, de l'ensemble du problème du recrutement.

A. GERAULT.

## DERNIÈRE MINUTE

Nous signalons l'émotion de nos collègues d'Algérie devant la limitation à un mois de leur droit à quitter l'Algérie pendant la période des vacances. Nous protestons contre cette nouvelle aggravation de leurs conditions de vie.

Le C.A. du second degré avait déjà à la suite du Congrès, réclamé pour ces collègues un droit intégral aux vacances. Au moment où des avantages substantiels devraient être accordés aux collègues enseignant, ou volontaires pour enseigner en Algérie, cette mesure de la Résidence nous paraît constituer à la fois une injustice et une erreur.

Nous regrettons d'autant plus cette mesure qu'au moment de mettre sous presse nous recevons trois projets de décrets qui vont être soumis le vendredi 28 au Comité technique du second degré, et prévoient des mesures concrètes en faveur des mêmes enseignants :

1<sup>er</sup> Les candidats reçus au C.A.P.E.S. de juin 1956 « affectés dans les établissements d'Algérie », (mois il faudra voir comment) pourront être titularisés immédiatement, sans subir les épreuves pratiques, comme certifiés.

2<sup>o</sup> Les licenciés d'enseignement pourront être certifiés sans concours après un stage minimum de quatre ans (mois il faudra préciser pour ceux actuellement en place).

3<sup>o</sup> À compter du 1<sup>er</sup> octobre 1955, les fonctionnaires de l'E.N., bénéficieront « de la rémunération et des indemnités y offrant correspondant à la classe ou à l'échelon dans lequel ils sont classés ». Impossible d'en dire plus long aujourd'hui, sinon que, dans l'ensemble, nous approuvons ces textes. Que ne sont-ils venus plus tôt.

## Compte rendu de la C.A. du 2<sup>e</sup> degré (suite)

inspectes). Mais l'épreuve orale donne satisfaction à ceux qui, comme le S.N.E.S., tiennent au principe du recrutement des professeurs par concours. D'autre part, cet épongerage partiel n'est acceptable que si les I.P.P.E.S. sont ensuite mises en place et permettent de le terminer.

Mme SINGER pense qu'on aura pu facilement classer ces candidats à la titularisation en tenant compte de leurs services antérieurs. Elle affirme par ailleurs qu'il faudra toujours des auxiliaires pour assurer les remplacements, pour lesquels se posera ensuite le problème de la titularisation. Seul un système de recrutement analogue à celui du premier degré permettrait un règlement normal de leur situation.

MOUSEL affirme qu'après les mesures exceptionnelles actuelles, justifiées par la crise de recrutement, il faudra effectivement un statut des M.A., si on veut en recruter. Il faudra aussi résoudre le problème du travail surveillé qui va se poser quand les A.E. actuels au-

ront été titularisés en grand nombre comme professeurs et que les I.P.P.E.S. en restreindront considérablement le recrutement.

d) A propos de l'article 4 du projet, il a été admis par le Comité technique que les capessiens Monod dont la situation n'est pas encore réglée, profiteraient de la même mesure que les collègues du plan de liquidation.

e) Il est prévu que ceux qui seront reçus au C.A.P.E.S. de juin seront nommés le plus près possible du centre académique afin de pouvoir préparer les épreuves pédagogiques dans les conditions les moins mauvaises possibles. Ils risquent d'occuper ainsi des chaires bien placées qui peuvent être demandées par des collègues déjà professeurs, ou par les nouveaux capessiens de 1956. MOUSEL propose qu'on réserve à ces stagiaires les postes créés à la rentrée, mais qu'on laisse à la disposition de ceux qui sont certifiés les postes anciens qui se trouveraient libres. Accord de la C.A.

### Autres questions

#### V. - RECRUTEMENT EN ALGÉRIE

La question n'a pas évolué. Aux dernières C.A.P., une lettre du ministre a été lue demandant que, sauf cas exceptionnel, il ne soit pas accordé de mutation d'Algérie en métropole.

LABIGNE demande que le S.G.E.N. proteste sur le fait que le ministre n'a

pris aucune mesure, qu'il n'a tenu aucun compte des suggestions que nous avons faites et qu'il refuse de faire revenir dans la métropole les collègues d'Algérie qui demandent leur mutation.

La C.A., à la demande de MOUSEL, confirme la position du congrès de Poitiers. MOUSEL lit ensuite le texte de la circulaire qui sera envoyée à tous les nouveaux certifiés de 1956, à propos de leur première affectation.

**Le Comité national du S.G.E.N. ;**  
Etudiant une nouvelle fois les incidences du problème algérien sur le second degré :

— Affirme de nouveau le droit strict des collègues enseignant actuellement en Algérie à obtenir une mutation en métropole ;

— Constate et regrette profondément que le ministre de l'Education nationale n'ait pris, au cours de la présente année, aucune disposition concrète susceptible de susciter, parmi les enseignants actuels ou à venir, des volontaires pour occuper un poste dans les établissements d'Algérie ;

— Renouvelle son opposition de principe à l'envoi en Algérie « par nécessité de service » de futurs reçus aux concours de recrutement ;

— Met une nouvelle fois en garde les autorités responsables contre l'emploi des enseignants d'Algérie dans des « unités territoriales », emploi qui alourdit encore leur existence déjà difficile et crée une confusion inadmissible entre la notion d'enseignant et celles de forces de police ;

— Demande pour nos collègues d'Algérie que leur droit aux vacances ne subisse, ni dans le temps, ni dans le lieu, aucune restriction.

#### VI. - RECRUTEMENT DES M.I.

Une circulaire confidentielle a été envoyée aux recteurs en vue de faire face à la crise de recrutement des M.I., à la rentrée d'octobre 1956, demandant que tout soit fait pour susciter des candidatures, sans qu'on tienne compte de l'exigence normale du baccalaureat complet. BORDET demande que la C.A. s'oppose à cette circulaire et rappelle les solutions à la crise qu'ont proposées les M.I. du S.G.E.N.

MALPHETTES signale que ce recrutement est déjà celui des petits collèges.

BARBOTTE pose le problème de fond : il faut choisir entre un service de M.I. compatible avec des études et la mise en place de M.I. de carrière.

BORDET juge difficile et dangereuse la création d'une carrière de M.I. On risque alors de recruter beaucoup de médiocres qui n'ont pas réussi ailleurs. Il opte pour la première solution et rappelle la solution proposée par MOUSEL d'un stage obligatoire des élèves des I.P.P.E.S. dans les internats.

Contrairement à HENTZ, favorable à cette solution, GERAULT la refuse, car elle ne résoudrait pas l'ensemble du problème et défavoriserait les élèves des I.P.P.E.S. par rapport aux étudiants turbes qui préparent le C.A.P.E.S. en dehors des I.P.P.E.S.

GIRARD et CHALLIER estiment qu'on ne pourra imposer un tel stage que lorsque la carrière enseignante offrira assez d'avantages pour qu'il ne soit pas une raison supplémentaire d'en détourner les candidats éventuels.

DE ZANGRONIZ pense qu'il faudra, de toutes façons, faire appel à d'autres étudiants qui ne se destinent pas à l'enseignement. Il faut donc rendre leurs études possibles en diminuant le nombre d'heures de service et en veillant à l'organisation des services dans les établissements (ROYET). Il faut aussi leur donner un traitement suffisant pour qu'il puisse entrer en concurrence avec l'allocation d'études (RUHLMAN). MALPHETTES suggère qu'on exige des candidats aux services économiques de l'Education nationale qu'ils aient été M.I.

MOUSEL, appuyé par BORDET, reste persuadé que les actuelles mesures de recrutement de professeurs, puis l'ouverture des I.P.P.E.S. et l'institution de l'allocation d'études tarifront presque totalement le recrutement des M.I. Il n'est pas opposé à la création d'un corps d'éducateurs, tel que celui qui

est demandé par nos collègues du S.N.C.P.A. (centres d'apprentissage). Mais il resterait assez restreint : par exemple, un éducateur par établissement, plus spécialement chargé des loisirs des internes. Pour le reste des postes à pourvoir, des mesures d'autorité, telles que celle du stage imposé aux futurs professeurs, seront nécessaires.

#### VII. - ACTION REVENDICATIVE

Le S.N.E.S. a lancé un référendum en vue d'une grève (qui, de toute façon, n'aurait lieu qu'à la rentrée d'octobre). Buts de la grève : protestation contre certaines mesures de recrutement qui risquaient de dévaluer la fonction de professeur ; demande de relèvement des traitements.

Il est certain qu'il y a eu entre les positions du S.G.E.N. et celles du S.N.E.S. des divergences profondes en ce qui concerne certains modes de recrutement (notamment la titularisation des A.E. et M.A.). Le S.G.E.N., d'après ses décisions de congrès, était favorable à une mesure qu'il jugeait, dans la situation actuelle, inévitable. Aussi ne pouvait-il être question d'unité d'action sur ce plan.

Aujourd'hui — le S.N.E.S. ayant voté à l'unanimité le texte soumis au Comité technique — ce point de divergence paraît en voie de règlement. Reste celui des traitements... Sur l'initiative de ROUXEVILLE, la Société des agrégés prend l'initiative de réunir les secrétaires des différents syndicats pour son examen. Le S.G.E.N. ne se dérobera pas, évidemment, à cette confrontation.

DE ZANGRONIZ, Mme SERRIER, GRAND, GERAULT signalent le peu d'enthousiasme des collègues du S.N.E.S. pour la grève, bien que le référendum ait dégagé une majorité favorable à celle-ci. Beaucoup ont voté pour la grève pour faire pression sur le gouvernement, mais souhaitent ne pas avoir à la faire. DE ZANGRONIZ affirme que, d'ailleurs, elle ne serait pas populaire, surtout s'il ne restait plus que la revendication concernant les traitements. GERAULT estime qu'il ne faut pas minimiser l'importance de cette revendication. Si les traitements ne sont pas augmentés sérieusement, on risque de ne pas avoir autant de candidats qu'il y a de postes mis au concours. Sans aller jusqu'à la grève, il faut donc envisager une action sur ce point.

MOUSEL est d'accord sur le fond avec GERAULT qui rejoint d'ailleurs l'opinion du ministre. La grève ne serait pas ac-

## ADJOINTS D'ENSEIGNEMENT

### LES TRAVAUX DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE NATIONALE DES ADJOINTS D'ENSEIGNEMENT

Cette Commission a tenu plusieurs réunions au mois de juin :

#### SAMEDI 16 JUIN 1956 :

Séance consacrée à l'attribution des délégations ministérielles de surveillants (es) généraux (ales). Quelques remarques à ce sujet :

• Toujours beaucoup de candidats masculins pour un nombre relativement restreint de postes vacants.

• Le nombre des candidates à un poste de surveillante générale est supérieur cette année à ce que nous avons connu les années précédentes : aussi la compétition a-t-elle été plus vive parmi les candidates.

• Le nombre augmente sans cesse des postes de S.G. ne comportant pas de logement : ceci empêche un grand nombre de candidats d'accepter le poste qui leur est offert.

• On n'obtient pas, d'ordinaire, un premier poste dans une ville de Faculté : émettre un vœu aussi restreint n'est pas raisonnable.

#### LUNDI 18 JUIN 1956 :

Séance consacrée aux titularisations et au mouvement du personnel masculin.

#### MERCREDI 20 JUIN 1956 :

Séance consacrée aux titularisations et au mouvement du personnel féminin.

• Encore quelques remarques :

• Sont titularisés au bout d'un an de déléguations ministérielles (stage) les A.E. ayant de bonnes notes de leurs supérieurs hiérarchiques.

• Ceux ou celles qui ne sont pas titularisés après une première année de stage peuvent prétendre à un renouvellement de leur déléga-tion ministérielle pour une seconde année. Cette mesure s'accompagne généralement d'un déplacement d'office.

• Si au bout de deux années de stage les notes sont encore mauvaises et ne permettent pas la titularisation comme A.E., le retrait pur et simple de la délégation ministérielle est alors prononcé, ce qui s'est produit pour quelques très rares cas.

• Les possibilités de mutation ont été relativement rares : jamais le mouvement ne m'avait semblé aussi difficile et étroit comme cette année. Le nombre de collègues ayant pu obtenir satisfaction à cette session de juin est minime. Peut-être sera-t-il possible de faire davantage à

la session de septembre. Je rappelle à ce sujet que les postes d'A.E. sont spécialisés et que seuls sont effectivement vacants les postes portés sur les états du Ministère.

• Cette année encore, quelques candidats m'ont envoyé des fiches syndicales sans avoir fait de demande officielle de mutation par la voie hiérarchique : je n'ai pu que leur conseiller de faire rapidement cette demande en vue de la session de septembre.

• Le Ministère a refusé, sauf cas très rares et fortement motivés, toute mutation d'Algérie en direction de la France métropolitaine. Par contre les demandes de réintégration émanant de collègues du Maroc et de Tunisie ont été normalement satisfaites dans la limite des postes vacants.

#### MERCREDI 27 JUIN :

et jours suivants : Séance consacrée à l'examen des demandes d'intégration dans le cadre métropolitain émanant de collègues exerçant dans les territoires de l'Union Française ou à l'étranger.

### Démarches au Ministère

Je rappelle une fois encore, en particulier pour les collègues ayant des réclamations à faire valoir à l'issue du mouvement de juin, que toutes les démarches au ministère sont faites par notre collègue : Raymond GUIEU, adjoint d'enseignement, lycée Carnot, 145, boulevard Malesherbes, Paris (17<sup>e</sup>). C'est donc à lui, et non à moi, qu'il faut écrire.

Par contre, toutes les lettres concernant des mutations ou des délégations ministérielles pour la Commission paritaire des 5, 6, 7 et 8 septembre 1956, doivent m'être adressées directement :

**Raoul OLLIER**

Représentant du personnel (liste S.G.E.N.), à la C.A.P. Nationale des A.E. Professeur, collège mixte Saint-Flour (Cantal)

## Informations

### PERSONNEL EN CONGE

Les A.E. en congé qui désirent leur réintégration doivent faire une demande officielle, en temps utile, sur laquelle leurs vœux doivent être précisés. En effet, un A.E. en congé ne reste pas titulaire de son ancien poste et son cas doit être étudié par la commission paritaire du mouvement.

#### RAPPELES

Les A.E. rappelés conservent automatiquement leur poste, mais il est préférable qu'ils informent le ministère de leur rappel. Ils ne sont pas mis en congé et bénéficient du versement de l'indemnité compensatrice.

#### Information générale pour le 2<sup>e</sup> degré

##### Promotion - Avis et rappel

Certains collègues de toutes catégories n'ont pas reçu leur avis de promotion et n'ont pu, de ce fait, toucher de rappel (promus entre le 1<sup>er</sup> octobre 1954 et le 30 septembre 1955).

Il s'agit essentiellement :

a) De collègues qui ont été mutés entre temps et dont l'avis est parti en direction de leur ancien recteur, lequel n'a pas fait suivre. Ces collègues doivent signaler à la direction du Deuxième Degré leur nouvelle affectation.

b) De collègues détachés — et promus à ce titre — réintégrés depuis dans le cadre métropolitain. Les avis sont partis au ministère des Affaires étrangères ou à celui de la F.O.M. selon le cas.

Ces collègues n'ont qu'à signaler la chose au Service universitaire des relations avec l'étranger, 55, rue St-Dominique, Paris (7<sup>e</sup>), en indiquant avec soin leur nouvelle affectation afin qu'une ampliation leur soit adressée.

#### PLAN DE LIQUIDATION

Ceux de nos collègues qui remplissent les conditions d'ancienneté de licence et d'entrée dans les cadres pour l'inscription au « PLAN DE LIQUIDATION » (en vue de la titularisation comme professeurs sans concours) et dont la demande avait été frappée de forclusion, trouveront dans le prochain B.O. de l'Education Nationale (28 juin), une circulaire de la Direction Générale du second degré en date du 22 juin 1956 qui « permet de reconstruire leur candidature ».

quellement la meilleure façon de le soutenir. MOUSEL estime que la grande prudence gardée jusqu'à présent par le S.G.E.N. était la seule attitude possible. Il demande à la C.A. d'approuver son intention d'observer cette même attitude dans l'avenir jusqu'à ce qu'on ait des renseignements suffisants pour prendre position en pleine connaissance de cause. Accord de la C.A.

### SERVICE MILITAIRE

Les A.E. appelés au service militaire doivent signaler (au ministère de l'Education nationale) leur départ dès réception de leur feuille de route. L'administration les met en congé administratif et ils restent titulaires de leur poste. Si toutefois ils ne désirent pas le reprendre, ils doivent le signaler à l'administration. Il leur appartient alors de faire une demande sur laquelle ils indiquent la date de leur démission et leurs vœux d'affectation. Leur cas est alors étudié par la C.A.P. du mouvement.

### VICTIMES DE GUERRE

#### Reclassement

Les dossiers des A.E. victimes de guerre examinés par la commission du 20 janvier 1956 sont de retour du contrôle financier. Les intéressés recevront sous peu leur reclassement.

#### Titularisation des A.E.

##### victimes de guerre

##### après six mois de stage

Les A.E. stagiaires victimes de guerre ont été titularisés sur leur demande au bout de six mois de stage. Les avis expédiés dans les recteurs — devraient parvenir prochainement aux intéressés.

### VALIDATION DES SERVICES POUR LA RETRAITE

Il est rappelé aux A.E. titularisés à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1955 qu'ils doivent faire la demande de validation de leurs services auxiliaires dans l'année qui suit la date de titularisation. Sinon, ils seraient pénalisés dans le calcul du versement. Consulter pour plus de détails les chroniques A.E. parues dans « S.U. » n° 160, page 11, du 30 novembre 1956, et n° 162 — ainsi que le Vade-Mécum du personnel du deuxième degré — ou tout simplement votre intendant. Cette demande doit être effectuée par la voie hiérarchique et adressée au Bureau des Pensions, ministère de l'Education nationale, 110, rue de Grenelle, Paris.

### DEMARCHES A COMPTER DU 1<sup>er</sup> JUILLET 1956

Pour toutes les démarches au ministère à effectuer à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1956, adresser le courrier au secrétariat du S.G.E.N., 82, rue d'Hauteville, Paris (10<sup>e</sup>), qui fera suivre au camarade responsable.

# Adjoint d'enseignement faisant fonction de surveillant général

Lettre de Fernand Labigne, secrétaire général administratif du S.G.E.N., second degré, à Monsieur le Directeur général de l'Enseignement du second degré.

Monsieur le Directeur général,  
J'ai l'honneur de solliciter de votre haute autorité une réponse officielle à la question suivante :

Dans un lycée où un adjoint d'enseignement titulaire fait fonction de surveillant général — sans en avoir ni le traitement, ni les avantages, en particulier, celui du logement — le proviseur peut-il imposer à cet adjoint d'enseignement, notamment pour le tour de service

pendant les vacances, les servitudes d'un surveillant général titulaire ?

Ou bien ledit adjoint d'enseignement a-t-il le droit de n'accepter de service que pendant les périodes où il en assurerait normalement comme A.E. ; du 1<sup>er</sup> au 15 juillet, ou du 15 au 30 septembre ?

Veuillez, je vous prie, agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments déférants.

## Réponse du directeur général de l'Enseignement du second degré

Monsieur le Secrétaire général,  
Vous avez bien voulu me demander de vous préciser quels sont les droits, notamment en ce qui concerne le tour de service pendant les vacances, d'un adjoint d'enseignement faisant fonction de surveillant général dans un lycée.

Pour me permettre de répondre à votre question en toute connaissance de

cause, je vous serais obligé de m'indiquer le nom du fonctionnaire dont il s'agit, ainsi que l'établissement dans lequel il exerce.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de mes sentiments bien dévoués et les meilleurs.

Ch. BRUNOLD.

## Réponse de Labigne

Monsieur le Secrétaire général,  
J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre réponse du 18 avril 1956 (référence 676) à ma lettre du 22 mars 1956, relative au service de vacances exigible d'un adjoint d'enseignement faisant fonction de surveillant général.

Le contenu de cette réponse m'a surpris et je crains de m'être mal fait comprendre. En effet, il ne s'agissait pas dans mon esprit d'obtenir de vous, Monsieur le Directeur général, la solution d'un cas d'espèce, mais un texte réglementaire auquel puisse se référer tout adjoint d'enseignement se trouvant dans la situation que j'évoquais, et qui rende impossible les heurs et les abus de pouvoir.

C'est ce texte que je sollicite à nouveau en vous priant de bien vouloir agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments déférants.

F. LABIGNE.

P.S. — C'est avec une particulière gratitude que les collègues intéressés et moi-même recevrons ce texte assez tôt pour qu'il puisse être éventuellement invoqué avant l'organisation du service des prochaines grandes vacances.

A l'heure où nous mettons sous presse, aucune réponse ne nous a encore été faite. Nous suivrons l'affaire.

## M.I. et S.E. rappelés sous les drapeaux

Notre camarade LABIGNE vient de saisir le cabinet du ministre d'un aspect particulier de la situation des M.I. et des S.E. rappelés sous les drapeaux. Il sollicite l'envoi d'instructions officielles aux intendants et économies pour que soit payé à nos camarades le traitement de vacances auquel ils auraient droit, si des circonstances exceptionnelles n'avaient provoqué leur rappel.

Nous espérons qu'une réponse favorable sera accordée par le ministre.

## NOTE ANNEXE SUR LE SORT DES STÉNODACTYLOGRAPHES DES LYCÉES ET COLLÈGES

Lettre adressée à M. BENNEZON, Directeur-adjoint du cabinet de M. le Ministre de l'E. N.

Le décret du 6 juin 1951 reconnaissant l'importance accrue de la tâche assumée par les sténodactylographes des services extérieurs des administrations publiques a élevé sensiblement les conditions de leur recrutement en même temps qu'il aggravait les modalités d'avancement.

Se basant sur ces faits, les syndicats avaient proposé à titre de réparation que l'indice terminal de cette catégorie de personnel fut porté de 190 à 230.

Reconnaissant le bien-fondé de cette revendication, le Conseil supérieur de la fonction publique avait recommandé au gouvernement l'adoption de l'indice 225.

Passant outre, le gouvernement Laniel, en 1953, n'accorda que l'indice 200, mais par création d'un neuvième échelon, ce qui ne fit qu'aggraver, au lieu de corriger, le déroulement de la carrière.

Il faut considérer que les sténodactylographes qui assument seules le secrétariat d'un établissement du second degré, ou qui sont seules avec un intendant, se voient assigner une tâche qui ne devrait pas normalement être de la compétence d'une sténodactylographe ou d'une dactylo-ronéotypiste, mais d'une dame-secrétaire, d'une rédactrice, d'un adjoint d'économat, et à tout le moins une tâche qui répond à celle que le statut des commis définit :

« Tâches administratives d'exécution comportant la connaissance et l'application des règlements administratifs, travaux de guichet (renseignements) et correspondance simple ».

En effet, les sténodactylographes dans les établissements du second degré de petite et moyenne importance, qui sont les plus nombreux, sont, la plupart du temps, chargées de la mise à jour des dossiers du personnel, de la constitution des dossiers d'exams, de la réception des familles, de la rédaction du courrier administratif d'après des notes sténographiées,

ou non, de la constitution des dossiers de bourse, de la Sécurité sociale des étudiants (élèves des Grandes Ecoles), etc. Certaines qui sont à l'intendance reçoivent la feuille de consommation et y cherchent les erreurs qui auraient pu être faites par le magasinier (ce dernier, agent de première catégorie, à l'indice 230). Additionnent état de traitemen, sommier de recettes et des dépenses, calculent les heures supplémentaires, etc.

Elles subissent donc une grave injustice si l'on compare leur sort à celui d'autres catégories dont on exige moins pour le recrutement et qui n'ont pas à faire preuve du même esprit d'initiative, ni à assumer des responsabilités comparables.

Les mesures prises jusqu'ici sont parfaitements dérisoires et n'ont pu qu'accroître l'amertume des intéressées. Un seul exemple, combien éloquent : de mai 1954 à mars 1955, après quatre mesures successives, le traitement d'une sténodactylographe d'un collège de province au deuxième échelon, est passé de 24 016 à 24 997 francs.

En 1950, le directeur du second degré, M. Monod, avait reconnu la nécessité de relever les indices des dactylo-ronéotypistes (telle était alors leur appellation) mais, s'étant heurté à l'hostilité des Finances et de la Fonction publique, avait pris l'engagement de demander une nouvelle révision en janvier 1951.

Dès juillet 1951, satisfaction pouvait être donnée aux intéressées puisque ces deux ministères avaient accepté les statuts des agents du technique et du supérieur qui portait l'indice supérieur à 220 (décret du 7-7-51). Ces statuts comprenaient, en effet, dans l'énumération des agents spécialistes de deuxième catégorie : aides d'économat, auxquels il eut été facile d'assimiler les dactylo-ronéotypistes,

## Congés aux M. I. et S. E. pour promenades de caractère géologique, géographique ou historique

Paris, le 2 juin 1956.

Fernand LABIGNE, Secrétaire administratif du S.G.E.N.  
(Second Degré)

à  
Monsieur le Directeur Général de l'Enseignement du Second Degré.

Monsieur le Directeur Général,

J'ai l'honneur de soumettre à votre bienveillant examen une demande émanant des sections de maîtres d'internat et de surveillants d'externat de notre Syndicat.

De plus en plus, se repand, dans les Facultés, l'usage de promenades de caractère géologique, géographique ou historique, qui durent plusieurs jours consécutifs, parfois plus d'une semaine. Ces excursions minutieusement organisées revêtent une très grande utilité et les professeurs de l'Enseignement Supérieur y attachent, à bon droit, la plus haute importance.

Or, l'emploi du temps chargé des jeunes étudiants qui rendent service à l'Education Nationale, en assumant la surveillance dans les établissements scolaires, leur interdit toute participation à ces travaux pratiques. A notre

connaissance, un seul recteur a bien voulu accorder aux M.I. et S.E. de son académie le congé indispensable.

Ces jeunes gens vous seraient donc très reconnaissants. Monsieur le Directeur Général, si vous acceptiez de donner à tous les Recteurs les instructions précises qui permettraient à ceux-ci, sur sollicitation des professeurs autorisés des diverses Facultés, d'accorder aux maîtres d'internat et surveillants d'externat un congé officiel correspondant à la durée des excursions organisées.

Nous sommes convaincus, Monsieur le Directeur Général, que, connaissant tout à la fois le dévouement de nos jeunes camarades à leurs fonctions et les difficultés qu'ils rencontrent pour la préparation de leurs examens, vous seriez sensible à la légitimité de leur requête, surtout, à une époque où le problème des effectifs croissants de nos établissements exige que toutes mesures soient prises pour faciliter le recrutement des maîtres.

Dans l'espoir d'une réponse favorable, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de mes sentiments déférants.

F. LABIGNE.

## ELECTION A LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE NATIONALE DES STÉNODACTYLOGRAPHES DES SERVICES EXTERIEURS

SCRUTIN DU 15 MAI 1956

Syndicat général de l'Education Nationale (C.F.T.C.)

Syndicat National Autonome des Agents de l'Education Nationale (F.E.N.)

Mme Duluc	127	Mme Mazelier	202
Mme Mailliet	126	Mme Reverchon	202
Mme Caille	125	Mme Defais	202
Mme Evrard	125	Mme Cavalier	201
Mme Fournier	125	Mme Chypre	200
Mme Naudin	125	Mme Seguenot	201
Mme Thomas	125	Mme Pochard	202
Mme Wolinski	125	Mme Girard	200

Sont élues :

**Titulaires**  
Mme Mazelier  
Mme Reverchon  
Mme Defais  
Mme DULUC (SGEN)

**Suppléantes**  
Mme Pochard  
Mme Cavalier  
Mme Seguenot  
Mme MAILLET (SGEN)

C'est là un magnifique succès pour le S.G.E.N. Nos collègues remarquent qu'à quelques voix près, nous enlevons 2 autres sièges. Toutes nos félicitations aux élues qui trouvent dans cette confiance renouvelée et accrue la récompense de leur dévouement. Nos remerciements sincères à celles qui avaient accepté d'être à leurs côtés les porte-drapeau du S.G.E.N.

d'économat, le recrutement direct sans que le certificat d'études soit exigé...

Il apparaît invraisemblable dans ces conditions, et à la lumière de ces faits, que la seule direction du Second degré n'ait rien obtenu en faveur des sténodactylographes des lycées et collèges.

Aussi pour faire cesser l'injustice que constitue le maintien des indices actuels, le S.G.E.N. demande que le ministère de l'Education nationale obtienne des Finances et de la Fonction publique :

a) soit l'assimilation aux commis par extension du décret du 7-10-54 numéro 54 990. On voit mal comment les Finances ayant admis que la nomination d'une rédactrice ou d'un commis était déterminée par l'effectif pondéré des établissements du Second degré, pourrait renier ce critère pour reconnaître aux actuelles sténodactylographes la qualité de commis, chaque fois que les conditions de travail et de recrutement sont comparables.

b) soit l'assimilation aux secrétaires sténodactylographes des ministères.

c) à tout le moins, et à titre de réparation provisoire, en attendant qu'intervienne, après étude, un reclassement définitif qui tienne compte plus équitablement de la qualification professionnelle et des exigences réelles de leur service, la transformation de certains postes de sténodactylographes en agents de deuxième catégorie (les plus anciennes ont appartenu longtemps à la catégorie « agents » et sont donc dans des conditions exigées) — fut-ce au prix d'un audacieux changement d'appellation ! — par la création d'aides d'économat dans le Second degré (à l'exemple du Technique et du Supérieur) comme paraît disposé à le faire M. le Ministre de l'Education nationale dans sa réponse du 13-7-55 à la question écrite de M. Viatte, député du Jura.

F. LABIGNE.

## Informations

### CERTIFICAT DE MALADIE DES MEMBRES DU PERSONNEL ENSEIGNANT

C. du 25-5-56 (B.O. n° 22)

La Confédération des Syndicats Médicaux Français m'informe que les médecins appelés à rédiger les certificats de maladie des membres du personnel enseignant se plaignent de ce que les chefs d'établissements demandent que les arrêts de travail soient motivés de façon précise.

Je vous rappelle que de telles exigences contreviennent aux dispositions de l'article 378 du Code Pénal relatives au Secret Professionnel et qu'il n'y a pas lieu de demander au médecin traitant de justifier les arrêts de travail en indiquant à l'Administration la nature de l'affection qui en est la cause.

Toutefois, si vous le jugez utile, vous pouvez toujours faire procéder à une contre-visite du malade, aux frais de l'Administration par un médecin assermenté ou, gratuitement par un médecin du Service d'Hygiène Scolaire. L'intéressé peut alors faire appel des conclusions du médecin contrôleur auprès du Comité Médical de son département, dans les conditions prévues aux articles 4 et 13 du décret du 5 août 1947.

**FAITES CONFIANCE  
A  
NOS ANNONCEURS**

La publicité est reçue à :

REGIE - PUBLICITE - EDITIONS  
27, rue Taitbout, Paris (9<sup>e</sup>)

TÉL. : PROvence 27-93

Directeur de la publication :  
Charles CULOT

Imprimerie spéciale  
de « Syndicalisme Universitaire »  
6, rue du Cornet, Le Mans  
Travail exécuté par des Syndiqués

### AUTORISATIONS D'ABSENCE

#### CIRCONNAVE DU 5 JUIN 1956

Je reçois régulièrement pour décision des demandes d'autorisation d'absence, présentées par des fonctionnaires assumant des responsabilités syndicales, en vue de leur permettre d'assister à des Congrès professionnels.

Le nombre de ces demandes et mon souci de simplifier nos tâches administratives me conduisent à réformer sur certains points la circulaire ministérielle du 15 septembre 1955 (B. O. n° 34 du 29.9.1955, p. 2501 ; 206-D.C.).

Désormais, les règles suivantes seront suivies : MM. les Recteurs pour les Enseignements supérieur, secondaire et technique, MM. les Inspecteurs d'Académie pour l'enseignement du Premier degré prennent eux-mêmes les décisions utiles, sans qu'il y ait lieu pour eux de m'en référer.

Ils voudront bien s'inspirer des dispositions de l'article 88 du statut de la fonction publique qui prévoit que « des autorisations d'absence, n'entrant pas en compte dans le calcul des congés annuels, peuvent être accordées : aux représentants dûment mandatés des syndicats de fonctionnaires à l'occasion de la convocation des Congrès professionnels, syndicaux, fédéraux, confédéraux et internationaux, ainsi que des organismes directeurs dont ils sont membres élus ». C'est dire que l'octroi de l'autorisation d'absence entraîne le maintien du traitement.

Il va de soi, cependant que — conformément à une règle d'ailleurs très généralement observée par les groupements syndicaux — les périodes de vacances étant utilisées pour les Congrès et réunions, ce n'est qu'à titre exceptionnel que des autorisations de cette nature pourront être accordées. Les autorités universitaires veilleront, s'il en était besoin, à écarter tout abus, de même qu'elles prendront soin d'obtenir la certitude que le service scolaire continuera d'être assuré pendant la courte absence des maîtres en cause.

J'ajoute que demeurent pleinement en vigueur les recommandations contenues dans la circulaire du 15 septembre 1955 (page 2) au sujet des déplacements à l'étranger des professeurs de l'Enseignement supérieur.

R. BILLERES.

### TOILES A DRAPS

Les plus belles et les meilleures qualités

Prix très réduits à nos adhérents

Echantillons franco sur demande

LANDIER, toillier, YSSINGEAUX (Haute-Loire)

## Livres et Publications

### REVUE « AVENIRS »

#### LES PERSPECTIVES D'EMPLOI DES ELITES INTELLECTUELLES FRANÇAISES

Une inquiétude se manifeste dans l'opinion à l'étranger d'ailleurs comme en France, sur les perspectives qui s'ouvrent pour la jeunesse scolaire et universitaire, ainsi que sur le manque de techniciens en face du développement prodigieux des applications de la science contemporaine. Les échos de ces préoccupations que l'on trouve dans la presse sont parfois contradictoires ; aussi la Revue « Avenir » a-t-elle essayé de « faire le point » à l'intention des familles et des éducateurs sur ce problème de première importance, tant pour l'avenir de notre jeunesse que pour celui du pays.

Dans le n° 76 de la revue, un examen d'ensemble de la question, par M. Henri Belliot, inspecteur général de l'Instruction Publique, est complété par une étude particulière consacrée aux industries métallurgiques et minières, par le schéma d'organisation des établissements techniques du second degré, et par un essai de détermination du nombre d'ingénieurs en France.

D'autres importants articles complètent le numéro. Ils sont consacrés à l'Institut de Pharmacie Industrielle de Montpellier, au Centre de Métrologie de Besançon, au Centre de Philologie de Strasbourg récemment créés, à l'Ecole Navale et à celle des Ponts et Chaussées, aux professions de forgeron et de Conseiller d'Orientation.

Prix du numéro 76 : 150 fr. (franco 165).  
A demander à la Revue « Avenir », 29, rue d'Ulm, Paris V<sup>e</sup>. C. C. P. 2027-66 Paris.

### COLLECTION « VIE ACTIVE »

#### JEUX A CONSTRUIRE

PAR A. THIEBAULT

Ce recueil de jeux variés qu'on peut construire soi-même constitue non seulement un ensemble de nombreux découpages, collages, montages et autres petits travaux, mais il est le prélude à de nombreuses heures de jeux divers qui occuperont les loisirs de nos élèves et de nos enfants en vacances.

Un volume 160 pages abondamment illustré. 450 francs.

Editions des Presses d'Ile-de-France.

LA RONDE DES NOMBRES, par R. et J. BRANDICOURT, chez Bourrelier, 55, rue Saint-Paul, Paris (6<sup>e</sup>). 1 vol. : 390 fr.

Ouvrage de conception nouvelle. Destiné aux débutants dans l'étude des nombres, donc aux élèves des cours préparatoires. Procède par exercices sensoriels multiples et dirigés. Entièrement illustré, sans texte, l'illustration n'étant pas ornementale mais base d'exercices. Solution intermédiaire entre l'habileté de calcul et le cahier de calcul. Trouvera sa raison d'être s'il peut être utilisé sans détérioration de façon à servir au moins deux ans. Nombreuses pages de jeux de révision intégrées.

Un livre du maître (juin 1956) constitue l'instrument de travail du maître.

R. P.

## Pour les Vacances

A LOUER 10 km. Bastia bord de mer, maison 2 pièces cabinet toilette, eau, électricité, butagaz, 1 lit 2 places, 2 lits 1 place, 15 000 fr. par mois. S'adresser PINOTEAU, rue des Hautes-Berges, Antony (Seine).

A louer, à Hasparren, 25 km. de Bayonne, appartement garni comprenant : cuisine, trois chambres, cabinet de toilette, garage. Location mensuelle : juillet et août : 30 000 fr. ; septembre : 25 000 fr. (gaz et électricité en plus). Ni linge, ni argenterie. S'adresser : Secrétariat du S.G.E.N., 82, rue d'Hauteville Paris (10<sup>e</sup>).

A louer, aux Sables d'Olonne, à collégue, 20 août-20 sept., appartement meublé 5 pièces, petit garage. Eau, gaz, électricité. Prix : 20 000 fr. Ecr. NOCQUET, lycée des Sables d'Olonne (Vendée).

## COTISATIONS 1956-1957

Retraités .....	700
Agents, Sténodactylos .....	1 000
M.I., S.E. non licenciés, Elèves matières de F.P. ....	1 000
M.I., S.E. licenciés, stagiaires des C.P.R., délégués rectoraux non licenciés .....	1 200
Délégués rectoraux licenciés .....	1 400
Instituteurs suppléants .....	1 200
Remplaçants, stagiaires .....	1 400

### INSTITUTEURS

	INDICES NETS	INDICES BRUTS	COTISATIONS
6 <sup>e</sup> classe..	218	253	1 900
5 <sup>e</sup> —	240	285	2 000
4 <sup>e</sup> —	262	317	2 100
3 <sup>e</sup> —	284	346	2 200
2 <sup>e</sup> —	306	381	2 400
1 <sup>e</sup> —	328	409	2 500
Hors-clas.	360	455	2 600

### P.A. ET REPETITEURS

1 <sup>e</sup> échelon	185	210	1 400
2 <sup>e</sup> —	122	257	1 900
3 <sup>e</sup> —	258	309	2 100
4 <sup>e</sup> —	294	360	2 300
5 <sup>e</sup> —	316	392	2 400
6 <sup>e</sup> —	338	424	2 500
7 <sup>e</sup> —	360	455	2 600

### ADJOINTS D'ENSEIGNEMENT

1 <sup>e</sup> échelon	225	265	2 000
2 <sup>e</sup> —	250	300	2 100
3 <sup>e</sup> —	280	340	2 200
4 <sup>e</sup> —	310	385	2 400
5 <sup>e</sup> —	340	430	2 500
6 <sup>e</sup> —	370	470	2 700
7 <sup>e</sup> —	400	515	2 900
8 <sup>e</sup> —	430	560	3 000

CHARGES D'ENSEIGNEMENT ET P.T.A.	225	265	2 000
1 <sup>e</sup> échelon	260	315	2 100
2 <sup>e</sup> —	290	355	2 300
3 <sup>e</sup> —	320	400	2 400
4 <sup>e</sup> —	350	445	2 600
5 <sup>e</sup> —	380	485	2 700
6 <sup>e</sup> —	410	530	2 900
7 <sup>e</sup> —	430	560	3 000

### PROFESSEURS CERTIFIES ET ASSIMILÉS

1 <sup>e</sup> échelon	250	300	2 100
2 <sup>e</sup> —	280	340	2 200
3 <sup>e</sup> —	315	390	2 400
4 <sup>e</sup> —	350	445	2 600
5 <sup>e</sup> —	385	495	2 800
6 <sup>e</sup> —	420	545	2 900
7 <sup>e</sup> —	450	585	3 100
8 <sup>e</sup> —	480	635	3 200
9 <sup>e</sup> —	510	685	3 300

### PROFESSEURS BI-ADMISSIBLES

1<sup>e</sup> échelon	275	335	2 200

</tbl\_r

# BULLETIN "JEUNES"

N° 170 — Nouvelle série

29 JUIN 1956

BULLETIN  
du Syndicat Général  
de l'Éducation Nationale  
26, rue de Montholon, Paris-9<sup>e</sup>  
82, rue d'Hauteville, Paris-10<sup>e</sup>  
Téléphone : PROvence 92-37

SUPPLEMENT

SGEN

# Syndicalisme universitaire

CGT

## ÉCOLE ET ÉDUCATION

### NORMALIENS, REMPLACANTS

Le Congrès national de Pâques vous a fait saisir, soit parce que vous étiez à Poitiers, soit en lisant les comptes rendus, divers aspects de l'action syndicale, allant de l'étude de l'histoire du mouvement ouvrier aux discussions en vue d'élaborer une politique syndicale cohérente et efficace sans négliger les problèmes plus concrets d'action corporative.

Vous avez mis en forme vos revendications, rédigé des motions. Revendications nouvelles ou revendications anciennes non encore satisfaites solennellement proclamées ont donné un nouvel élan et une nouvelle autorité à vos camarades du Bureau National chargés de les exposer et de les défendre auprès de l'Administration (ministre, membres du Cabinet, Direction du premier degré...). C'est ainsi que d'un Congrès à l'autre, de semaine en semaine renouvelant inlassablement leurs interventions, les organisations syndicales assument cette partie de leur tâche qui consiste à améliorer progressivement la situation matérielle des personnels. Nous vous rappelons ci-dessous :

— Les améliorations récemment obtenues, grâce à la pression constante des organisations syndicales,

— Quelques-uns des points sur lesquels s'exerce actuellement cette pression.

Reportez-vous, pour avoir une idée plus complète de l'action de votre syndicat depuis le Congrès, à SYNDICALISME UNIVERSITAIRE, notamment au n° 168 : « Audiences et démarches à la Direction du Premier Degré ».

### ÉLÈVES-MAITRES

#### BOURSE DE TROUSSEAU

Elle est passée, en octobre 1955, de 13 500 à 18 000 francs (arrêté du 1<sup>er</sup> septembre 1955).

#### REDOUBLLEMENT

BOURSES : attribuées pour le redoublement d'élèves ayant échoué au baccalauréat.

A noter que le financement en est budgétairement prévu ; un crédit figure au budget 1956. Ceci permettra :

— De déterminer plus facilement le nombre de redoublants, en fonction des crédits alloués ;

— d'éviter que le redoublement ne se fasse au détriment des nouveaux candidats.

#### DÉBOUCHÉS

Une circulaire du 1<sup>er</sup> juin 1956 (B.O. n° 23 du 14 juin) précise les instructions publiées en 1955 (circulaire du 16 avril, B.O. n° 17 du 5 mai) relatives aux deux voies qui sont offertes aux meilleurs élèves des E. N. pour leur permettre :

— la préparation des concours d'entrée aux Ecoles normales supérieures pour l'attribution de bourses de continuation d'études ;

— la préparation à la fonction de maîtres de Cours complémentaires par l'entrée dans la Section spéciale organisée dans les Ecoles normales du chef-lieu de chaque Académie.

● Bourses de continuation d'études (Circulaire 1<sup>er</sup> juin 1956 (B.O. n° 23)

a) Bénéficiaires :  
1<sup>er</sup> E. M. titulaires du bac complet et n'ayant pas encore commencé la F. P. ;  
2<sup>me</sup> E. M. titulaires du bac complet et ayant achevé leur F. P.

b) Pourcentage des élèves à retenir :

Maximum, 10 % de l'effectif de la promotion. Pourcentage qui pourra être dépassé dans le cas où les candidats à démontrerraient une qualité exceptionnelle, en particulier lorsque chacun désirerait poursuivre ses études dans des domaines différents.

c) Demandes d'autorisation de se présenter aux divers concours : à adresser à la Direction générale du Premier Degré, premier bureau.

Attention. — Tout élève-maître qui n'aura pas sollicité l'autorisation :

— ne pourra pas bénéficier d'une bourse.

— pourra même être considéré comme démissionnaire après son admission aux épreuves du concours.

● Section des futurs maîtres de cours complémentaires (Circulaire du 1<sup>er</sup> juin 1956, B.O. n° 23)

a) Conditions d'admission : candidat choisi parmi les normaliens issus du concours de première année et titulaires du baccalauréat.

b) Etablissement des dossiers : fiches individuelles détenues par les directrices et directeurs d'E. N. à remplir par les candidats.

Devront être transmises par la voie hiérarchique pour le 6 août au premier bureau.

c) Organisation des études :  
— Deux années à l'E. N. comportant :  
— Etude du programme de l'année unique de F. P. ;

— Cours en Faculté.

A l'issue de la deuxième année, « sous réserve qu'ils aient obtenu le certificat de propédonotique », les intéressés pourront être affectés à un poste à proximité de la Faculté et pourront même bénéficier de congés d'études dont la durée n'excéderait pas une année scolaire.

d) Traitement :  
Première année : indice 110 ;  
Deuxième année : indice 175.

INDEMNITÉ AUX F. P.  
« EXTERNES »

En principe, une indemnité de résidence serait versée à ces camarades à partir du 1<sup>er</sup> octobre.

INDEMNITÉ POUR INSTITUTEURS NOMMÉS HORS DE LEUR COMMUNE DE RÉSIDENCE

Mesure en cours de réalisation (non encore assurée) qui attribuerait aux stagiaires, pour leur première nomination, des dispositions identiques à celles prévues pour les remplaçants exerçant dans les mêmes conditions.

ACTION CONTINUE

Notamment pour :  
L'amélioration de l'indice des normaliens de F. P. (de 110 à 175) et de celui des normaliens de F. P. 2 ou F. P. unique (de 175 à 185). (Voir Syndicalisme Universitaire n° 169, page 9.)

L'amélioration du rythme d'avancement des instituteurs, notamment dans les débuts de carrière.

### REPLAÇANTS

#### SERVICE MILITAIRE - RAPPELÉS

##### ● SURSIS D'INCORPORATION

Une circulaire du 6 juin 1956 rappelle :

— la possibilité d'obtenir un sursis d'incorporation pour les remplaçants candidats au C.A.P. (Accord du Ministère de la Défense nationale en date du 4 novembre 1955).

— prise en compte dans la limite d'un an du service militaire légal, dans le temps de mise à la disposition requis pour la titularisation (le Conseil d'Etat doit encore se prononcer, mais la mesure peut être considérée comme acquise).

C. A. P.

##### ● EPREUVES ECRITES

Instauration d'une deuxième session annuelle (Décret du 3 mars 1956).

En principe une note inférieure à 6 à la première session interdit de se présenter à la deuxième.

#### REPLAÇANTS EXERÇANT HORS DE LEUR RÉSIDENCE HABITUELLE

##### ● INDEMNITE SPÉCIALE

A partir du 1<sup>er</sup> octobre 56, pour tout remplaçant se voyant attribuer un poste hors de sa commune de résidence.

L'indemnité est ainsi calculée :

300 fr. par jour durant le premier mois dans un poste ;

200 fr. par jour durant le deuxième mois dans le même poste.

100 fr. par jour pendant les trois mois suivants.

Bien entendu, lorsque le remplaçant change de poste, l'indemnité repart à 300 francs.

Suite page IV

### Session "Jeunes et Militants"

Elle se tiendra les 16 - 17 - 18 - 19 juillet au Centre International de Jeunesse et de Culture (Château du Vieux-Moulin - Rambouillet).

Elle est ouverte non seulement AUX JEUNES désireux de devenir des militants toujours plus efficaces mais également A TOUS NOS CAMARADES déjà responsables ou désireux de le devenir.

Les Fédérations ouvrières nous enverront des participants.

#### FINANCEMENT

— Hébergement et repas : 550 fr. à 600 fr. par jour.

— Cette somme sera dans la plupart des cas à la charge des participants.

— La trésorerie nationale ne pourra prendre en charge que les jeunes qui seraient à un très faible indice dans l'Education nationale (élève-maître par exemple).

#### Programme

Les sujets envisagés concernent :

1<sup>er</sup> L'action des responsables départementaux et d'établissements.

2<sup>me</sup> L'action ouvrière (sujet traité par des militants fédéraux et d'Union Départementale).

3<sup>me</sup> L'histoire du Syndicalisme universitaire du service public de l'E.N. et ses problèmes actuels, replacés dans le contexte économique (budget et investissements) et social (démocratisation).

4<sup>me</sup> Les problèmes généraux de l'orientation syndicale et des rapports entre celle-ci et l'action politique.

Application à l'actualité notamment au problème algérien.

#### Détails matériels

Arrivée le dimanche soir. Retour le jeudi soir ou le vendredi matin.

Moyens de transport : de nombreux trains entre Paris et Rambouillet.

Draps et couvertures fournis par le Centre.

Chambres à 3 ou 4 personnes.

#### Inscriptions

Envoyez les inscriptions avec tous les renseignements nécessaires (notamment demande d'aide financière au Syndicat) à : C. Pinoteau, 82, rue d'Hauteville, Paris X<sup>e</sup>.

Demander tracts d'information, 82, rue d'Hauteville

# AUX ORIGINES DE L'ANTICLÉRICALISME

## I. - Anticléricalisme et cléricalisme

L'étude du passé aide à comprendre le temps présent. Or l'anticléricalisme est une des composantes essentielles de l'esprit public dans la France contemporaine, et son étude nous permet de saisir un des facteurs dans le déroulement des luttes politiques qui ont immédiatement précédé le temps où nous sommes.

Il faut bien voir ceci : que dans l'anticléricalisme, il y a la manifestation d'un réflexe de défense : lutte contre le cléricalisme.

Commencons donc d'abord par définir le cléricalisme : tendance de l'Eglise à s'insérer dans les affaires séculières pour faire des pouvoirs publics les instruments de ses désseins...

Tendance à faire régner l'Eglise par des voies trop politiques et charnelles et en contre-partie à imposer aux fidèles de soutenir le gouvernement qui la favorise...

Tendance à vouloir obtenir de l'Etat son concours pour pousser les citoyens à entrer dans les cadres de l'Eglise...

Il y a plusieurs formes de cléricalisme... et il faut redire avec force que s'il existe évidemment un anticléricalisme « en soi », si je puis dire, naturellement hostile aux valeurs spirituelles et sur lesquelles nous n'avons pas prise, dans la plupart des cas cependant, l'anticléricalisme se présente comme une réaction de l'Etat ou des individus menacés dans leur légitime autonomie par les prétentions illégitimes de ce cléricalisme agressif.

C'est en citoyen, soucieux de ne pas voir renaitre les luttes stériles du passé, que nous étudierons quelques épisodes — choisis évidemment parmi les plus significatifs.

## II. - Responsabilités cléricales 1848-1870

24 février 48. Révolution qui chasse Louis-Philippe et établit la II<sup>e</sup> République. Atmosphère utopique, romantique, Eglise et catholiques jouissent d'un capital de sympathie, de respect, dus à l'attitude d'opposition de l'Eglise à l'égard du régime défunt, aux premières démarches sociales des catholiques (Oznam, Buchez, etc.) et dont témoignent diverses manifestations de concorde. On demande aux prêtres de bénir les arbres de la liberté. Noter que si le milieu ouvrier est déjà éloigné de la pratique religieuse, il conserve cependant une vague religiosité. Or, dès juin 48, brutal revirement et un fossé s'ouvre qui va s'élargir pendant tout l'Empire.

Motifs.

Signalons rapidement : l'étrange d'espirt de certains catholiques (Falloux fait dissoudre les Ateliers nationaux qui seuls fournissent des moyens de vivre aux chômeurs).

La réaction épouvantée des catholiques devant les événements de juin 48 (émeute de la misère) qui les pousse à se rapprocher des conservateurs petit-bourgeois, lesquels de leur côté voient dans la religion le ciment de la société.

C'est un Thiers réclamant : « des frères à la place de ces détestables petits instituteurs laïques. — Je veux que l'influence du clergé soit forte, beaucoup plus forte parce que je compte sur lui pour propager cette bonne philosophie qui apprend à l'homme qu'il est ici-bas pour souffrir ». Paroles cyniques qui font du curé devant les masses le gardien du coffre-fort et auxquels répondent hélas, l'écho des publicistes catholiques. Un Veullon qui s'exprime ainsi : « il est nécessaire qu'il y ait des hommes qui travaillent beaucoup et qui vivent chevauchement. La misère est la loi d'une partie de la société, loi de Dieu à laquelle il faut se soumettre ». Un Montalembert : « la doctrine de l'Eglise tient en ces deux mots : « s'abstenir et respecter ». Tu ne conviendras pas le bien d'autrui. Résigne-toi à ta

pauvreté, et tu en seras récompensé éternellement ».

On peut donc schématiser l'attitude des clercs face aux éléments républicains et socialistes réduits au silence par cette observation : ils nient le problème social et, passent du côté des défenseurs de la propriété. Mais cette attitude va aléger à l'Eglise les masses déracinées qui de plus en plus nombreuses affluent dans les faubourgs des grandes villes industrielles, dans la pire misère matérielle et morale, et lui permettre par contre-coup d'obtenir de ses alliés conservateurs — la loi Falloux. Cette dernière, point de départ de l'enseignement libre — aboutissement d'une longue lutte contre le monopole d'enseignement napoléonien — marque cet enseignement d'une tare originelle : loin d'apparaître à la nation comme le voulaient ses promoteurs comme l'exercice d'un droit sacré, il prend le caractère d'une réforme de l'ordre social menacé destiné à former non pas tant des chrétiens que des sujets dociles et des inférieurs respectueux.

Puis, la collusion entre l'Eglise et l'Etat. Quand le coup d'Etat de décembre 1851 fait s'installer ce régime fort, garantie de l'ordre social, les mandements épiscopaux se déclarent en faveur du ralliement au nouveau régime et au souverain : « homme de la droite de Dieu dont les paroles sont peut-être les plus belles sorties de la bouche d'un prince chrétien ». L'Eglise pour prix de sa soumission obtient faveurs financières (budget des cultes en augmentation de 30 à 40 %), politiques (l'Eglise seule dispose de liberté de presse, parole, association. L'enseignement religieux devient obligatoire au lycée. Mauvais livres, professeurs doux sont éliminés). Mais aussi l'Eglise se marie politiquement (compte d'un régime d'autorité), socialement (en soutenant les classes dirigeantes) et le bilan n'est pas difficile à établir. Quand coulera le régime, désaffection des classes populaires et violence anticléricale de la Commune — éloignement des intellectuels et mesures hostiles des républicains au pouvoir en 1870.

III. - Autour de l'affaire Dreyfus

L'affaire Dreyfus en elle-même — un officier juif accusé de trahison est condamné à la déportation à vie en Guyane, ne mettait pas en cause l'Eglise. Mais « l'Affaire » devait provoquer une scission rapide dans l'opinion publique : pour ou contre Dreyfus : est-il innocent ? est-il coupable ?

Or, quand on examine de près les forces sociales, les institutions qui se rangent de part et d'autre, on ne peut qu'être frappé par la présence et la seule présence dans le camp de ceux qui croient à la culpabilité de Dreyfus de personnalités ou de groupes sociaux liés étroitement à l'Eglise (armée, académie, magistrature) et à part quelques exceptions individuelles. L'ensemble des meilleurs pensants ne met guère en cause la culpabilité de l'officier israélite et ceci au nom d'un confusionnisme où se mêlent les références à des valeurs élevées au rang d'absolu (la Patrie), à des autorités déclarées infaillibles (l'Etat-Major) et aux préjugés les plus bas (l'antisémitisme). Dans l'ensemble, les dignitaires de l'Eglise observent une prudente réserve (tel Mgr Richard, archevêque de Paris, qui refuse en 1877 son appui à un groupe d'universitaires catholiques révolutionnaires) mais la presse catholique se déchaîne contre Dreyfus « le traître » et réclame (« La Croix », par exemple) un homme à poings pour nous débarrasser de cette bande de malandrins, se solidarisant ainsi bien maladroitement avec les perpétuels opposants au régime qui révèlent d'un coup d'Etat.

D'autre part, il faut tenir compte du fait que la grande majorité des officiers et spécialement de l'Etat-Major dont la responsabilité se trouve gravement engagée dans le déroulement illégal du procès Dreyfus, a fait ses études dans les établissements d'enseignement tenus par des religieux, spéciale-

Parallèlement au congrès National du S.G.E.N. se sont tenues les 26, 27 mai à Poitiers des Journées « Jeunes » où de nombreux élèves-maitres, des M.I., des jeunes professeurs sont s'initier aux problèmes d'un Syndicat Universitaire. C'est le compte-rendu de trois des exposés laissant ces journées que nos camarades trouveront sur les deux pages.

## SYNDICALISME ET COMMUNISME

Notre action syndicale nous met chaque jour en contact avec les communistes, même lorsque ceux-ci n'interviennent pas directement au nom du P.C. Si nous voulions leur tenir tête et constituer un syndicalisme libre et fort, nous devons :

— Eviter de nous consacrer exclusivement à des études théoriques, pour savoir

si la philosophie marxiste de l'histoire valable ou non (problème infiniment délicat).

— Mais étudier de près la stratégie, soigneusement définie à Lénine et Staline ; l'héritage de celui-ci doit être aujourd'hui complètement répudié.

## I. - QUELQUES PRINCIPES

— Un mouvement syndical non contrôlé par le P.C. ne peut faire que le jeu de la bourgeoisie. Donc, si la C.G.T. est aujourd'hui sous la coupe du P.C., ce n'est pas un hasard, ni une situation provisoire.

— Le mouvement communiste international a pour tâche première, moins de préparer la révolution partout, que de protéger la « patrie du socialisme », c'est-à-dire l'U.R.S.S. Donc, quand le P.C. adopte une attitude nouvelle, nous devons en rechercher les motifs moins dans la politique intérieure française que dans la situation internationale.

— La tactique universelle des communistes est l'unité d'action avec d'autres formations politiques ou syndicales :

a) Soit unité d'action à la base : exemple de la France (1922-1934) : « main tendue aux ouvriers socialistes, poing tendu

aux dirigeants socialistes ». D'où la formation « spontanée » d'innombrables Comités de la Paix, Comités de l'Unité populaire de janvier 1936...), dont le résultat est triple : coupeur de leurs dirigeants membres des syndicats et parties non communistes, en leur expliquant que ces derniers les trahissent ; attires les ouvriers marxistes qui, par définition, sont les plus sensibles à la propagande ; enfin, compte, réaliser l'unité du mouvement ouvrier et de la gauche, sous le comité d'unité.

b) Soit unité d'action à la fois à la base et au sommet : avec les meilleurs individuels des autres partis et syndicats et en même temps avec leurs dirigeants. C'est ce qu'on appelle le Front populaire (ou le Front national, quand l'unité n'est à tout l'éventail politique, à l'exception des fascistes).

c) La tactique universelle des communistes est l'unité d'action avec d'autres formations politiques ou syndicales :

a) Soit unité d'action à la base : exemple de la France (1922-1934) : « main tendue aux ouvriers socialistes, poing tendu

aux dirigeants socialistes ». D'où la formation « spontanée » d'innombrables Comités de la Paix, Comités de l'Unité populaire de janvier 1936...), dont le résultat est triple : coupeur de leurs dirigeants membres des syndicats et parties non communistes, en leur expliquant que ces derniers les trahissent ; attires les ouvriers marxistes qui, par définition, sont les plus sensibles à la propagande ; enfin, compte, réaliser l'unité du mouvement ouvrier et de la gauche, sous le comité d'unité.

b) Soit unité d'action à la fois à la base et au sommet : avec les meilleurs individuels des autres partis et syndicats et en même temps avec leurs dirigeants. C'est ce qu'on appelle le Front populaire (ou le Front national, quand l'unité n'est à tout l'éventail politique, à l'exception des fascistes).

c) La tactique universelle des communistes est l'unité d'action avec d'autres formations politiques ou syndicales :

a) Soit unité d'action à la base : exemple de la France (1922-1934) : « main tendue aux ouvriers socialistes, poing tendu

aux dirigeants socialistes ». D'où la formation « spontanée » d'innombrables Comités de la Paix, Comités de l'Unité populaire de janvier 1936...), dont le résultat est triple : coupeur de leurs dirigeants membres des syndicats et parties non communistes, en leur expliquant que ces derniers les trahissent ; attires les ouvriers marxistes qui, par définition, sont les plus sensibles à la propagande ; enfin, compte, réaliser l'unité du mouvement ouvrier et de la gauche, sous le comité d'unité.

b) Soit unité d'action à la fois à la base et au sommet : avec les meilleurs individuels des autres partis et syndicats et en même temps avec leurs dirigeants. C'est ce qu'on appelle le Front populaire (ou le Front national, quand l'unité n'est à tout l'éventail politique, à l'exception des fascistes).

c) La tactique universelle des communistes est l'unité d'action avec d'autres formations politiques ou syndicales :

a) Soit unité d'action à la base : exemple de la France (1922-1934) : « main tendue aux ouvriers socialistes, poing tendu

aux dirigeants socialistes ». D'où la formation « spontanée » d'innombrables Comités de la Paix, Comités de l'Unité populaire de janvier 1936...), dont le résultat est triple : coupeur de leurs dirigeants membres des syndicats et parties non communistes, en leur expliquant que ces derniers les trahissent ; attires les ouvriers marxistes qui, par définition, sont les plus sensibles à la propagande ; enfin, compte, réaliser l'unité du mouvement ouvrier et de la gauche, sous le comité d'unité.

b) Soit unité d'action à la fois à la base et au sommet : avec les meilleurs individuels des autres partis et syndicats et en même temps avec leurs dirigeants. C'est ce qu'on appelle le Front populaire (ou le Front national, quand l'unité n'est à tout l'éventail politique, à l'exception des fascistes).

c) La tactique universelle des communistes est l'unité d'action avec d'autres formations politiques ou syndicales :

a) Soit unité d'action à la base : exemple de la France (1922-1934) : « main tendue aux ouvriers socialistes, poing tendu

aux dirigeants socialistes ». D'où la formation « spontanée » d'innombrables Comités de la Paix, Comités de l'Unité populaire de janvier 1936...), dont le résultat est triple : coupeur de leurs dirigeants membres des syndicats et parties non communistes, en leur expliquant que ces derniers les trahissent ; attires les ouvriers marxistes qui, par définition, sont les plus sensibles à la propagande ; enfin, compte, réaliser l'unité du mouvement ouvrier et de la gauche, sous le comité d'unité.

b) Soit unité d'action à la fois à la base et au sommet : avec les meilleurs individuels des autres partis et syndicats et en même temps avec leurs dirigeants. C'est ce qu'on appelle le Front populaire (ou le Front national, quand l'unité n'est à tout l'éventail politique, à l'exception des fascistes).

c) La tactique universelle des communistes est l'unité d'action avec d'autres formations politiques ou syndicales :

a) Soit unité d'action à la base : exemple de la France (1922-1934) : « main tendue aux ouvriers socialistes, poing tendu

aux dirigeants socialistes ». D'où la formation « spontanée » d'innombrables Comités de la Paix, Comités de l'Unité populaire de janvier 1936...), dont le résultat est triple : coupeur de leurs dirigeants membres des syndicats et parties non communistes, en leur expliquant que ces derniers les trahissent ; attires les ouvriers marxistes qui, par définition, sont les plus sensibles à la propagande ; enfin, compte, réaliser l'unité du mouvement ouvrier et de la gauche, sous le comité d'unité.

b) Soit unité d'action à la fois à la base et au sommet : avec les meilleurs individuels des autres partis et syndicats et en même temps avec leurs dirigeants. C'est ce qu'on appelle le Front populaire (ou le Front national, quand l'unité n'est à tout l'éventail politique, à l'exception des fascistes).

c) La tactique universelle des communistes est l'unité d'action avec d'autres formations politiques ou syndicales :

a) Soit unité d'action à la base : exemple de la France (1922-1934) : « main tendue aux ouvriers socialistes, poing tendu

aux dirigeants socialistes ». D'où la formation « spontanée » d'innombrables Comités de la Paix, Comités de l'Unité populaire de janvier 1936...), dont le résultat est triple : coupeur de leurs dirigeants membres des syndicats et parties non communistes, en leur expliquant que ces derniers les trahissent ; attires les ouvriers marxistes qui, par définition, sont les plus sensibles à la propagande ; enfin, compte, réaliser l'unité du mouvement ouvrier et de la gauche, sous le comité d'unité.

b) Soit unité d'action à la fois à la base et au sommet : avec les meilleurs individuels des autres partis et syndicats et en même temps avec leurs dirigeants. C'est ce qu'on appelle le Front populaire (ou le Front national, quand l'unité n'est à tout l'éventail politique, à l'exception des fascistes).

c) La tactique universelle des communistes est l'unité d'action avec d'autres formations politiques ou syndicales :

a) Soit unité d'action à la base : exemple de la France (1922-1934) : « main tendue aux ouvriers socialistes, poing tendu

aux dirigeants socialistes ». D'où la formation « spontanée » d'innombrables Comités de la Paix, Comités de l'Unité populaire de janvier 1936...), dont le résultat est triple : coupeur de leurs dirigeants membres des syndicats et parties non communistes, en leur expliquant que ces derniers les trahissent ; attires les ouvriers marxistes qui, par définition, sont les plus sensibles à la propagande ; enfin, compte, réaliser l'unité du mouvement ouvrier et de la gauche, sous le comité d'unité.

b) Soit unité d'action à la fois à la base et au sommet : avec les meilleurs individuels des autres partis et syndicats et en même temps avec leurs dirigeants. C'est ce qu'on appelle le Front populaire (ou le Front national, quand l'unité n'est à tout l'éventail politique, à l'exception des fascistes).

c) La tactique universelle des communistes est l'unité d'action avec d'autres formations politiques ou syndicales :

a) Soit unité d'action à la base : exemple de la France (1922-1934) : « main tendue aux ouvriers socialistes, poing tendu

aux dirigeants socialistes ». D'où la formation « spontanée » d'innombrables Comités de la Paix, Comités de l'Unité populaire de janvier 1936...), dont le résultat est triple : coupeur de leurs dirigeants membres des syndicats et parties non communistes, en leur expliquant que ces derniers les trahissent ; attires les ouvriers marxistes qui, par définition, sont les plus sensibles à la propagande ; enfin, compte, réaliser l'unité du mouvement ouvrier et de la gauche, sous le comité d'unité.

b) Soit unité d'action à la fois à la base et au sommet : avec les meilleurs individuels des autres partis et syndicats et en même temps avec leurs dirigeants. C'est ce qu'on appelle le Front populaire (ou le Front national, quand l'unité n'est à tout l'éventail politique, à l'exception des fascistes).

c) La tactique universelle des communistes est l'unité d'action avec d'autres formations politiques ou syndicales :

a) Soit unité d'action à la base : exemple de la France (1922-1934) : « main tendue aux ouvriers socialistes, poing tendu

aux dirigeants socialistes ». D'où la formation « spontanée » d'innombrables Comités de la Paix, Comités de l'Unité populaire de janvier 1936...), dont le résultat est triple : coupeur de leurs dirigeants membres des syndicats et parties non communistes, en leur expliquant que ces derniers les trahissent ; attires les ouvriers marxistes qui, par définition, sont les plus sensibles à la propagande ; enfin, compte, réaliser l'unité du mouvement ouvrier et de la gauche, sous le comité d'unité.

b) Soit unité d'action à la fois à la base et au sommet : avec les meilleurs individuels des autres partis et syndicats et en même temps avec leurs dirigeants. C'est ce qu'on appelle le Front populaire (ou le Front national, quand l'unité n'est à tout l'éventail politique, à l'exception des fascistes).

# Formation professionnelle des instituteurs

(SUITE)

— Généraliser une formation en deux ans, plus pratique la première année dans les classes d'application et les écoles normales départementales, plus théoriques dans les instituts pédagogiques.

— Donner à la psycho-pédagogie ses lettres de noblesse par la création dans les villes de faculté d'instituts pédagogiques où elle soit l'objet de recherche scientifique et d'enseignement supérieur.

— Assurer une meilleure compréhension des divers ordres d'enseignement par un séjour commun des futurs maîtres du primaire, du secondaire et du technique dans ces instituts pédagogiques.

— Réorganiser le régime des stages servant à la formation des instituteurs sur le mode vertical étude successive de chaque discipline à travers les différents cours de l'école primaire.

— Donner aux normaliens une formation particulièrement attentive sur les méthodes propres au cours préparatoire et les exigences de cette classe, la plus difficile et la plus importante de l'enseignement primaire.

— Définir les grandes lignes d'une culture valable pour les maîtres dont la préoccupation ne doit jamais être absente des années de formation professionnelle et qui puisse se prolonger tout naturellement à travers les années d'enseignement.

— Assurer un recrutement nombreux en valorisant la fonction en organisant une propagande intelligente auprès des grands élèves de l'enseignement secondaire, en donnant du prestige aux études préparatoires au métier d'instituteurs.

— Donner à la profession des débouchés en réservant aux meilleurs parmi les insti-

tuteurs l'inspection primaire et le professorat des E.N. en leur donnant accès à l'« enseignement moyen » après un certain nombre d'années d'enseignement et le complément de formation indispensable.

— Donner aux futurs maîtres une véritable formation qui les mette loyalement en présence de l'engagement qu'ils prennent en entrant dans l'école laïque et leur fasse connaître l'histoire, le sens et la portée de la laïcité dans l'enseignement public français.

— Créer peu à peu un personnel « normal » hautement qualifié et expérimenté en matière de pédagogie et spécialisé dans la formation professionnelle des instituteurs.

— Donner au personnel enseignant en exercice une formation permanente par :

- Le service gratuit d'une presse pédagogique digne de ce nom ;
- Un régime d'inspection plus préoccupé d'enseignement que d'administration ;
- Et l'organisation dans les instituts pédagogiques de stages de « renouvellement ».

Le détail de toutes ces dispositions sortira évidemment du cadre de cet article. Nous les reprendrons point par point l'année prochaine dans les numéros successifs de « Syndicalisme Universitaire » et sans doute très prochainement dans un numéro spécial de S.G.E.N.

Mais d'ores et déjà, notre syndicat a pris position sur cette délicate question des écoles normales et de la formation professionnelle : nous travaillons à obtenir les améliorations indispensables à l'efficacité, au prestige et au rayonnement de l'école publique tout entière.

## Classes préparatoires au baccalauréat dans les Ecoles Normales

Cette deuxième partie du rapport tient compte des réponses des professeurs d'Ecole Normale syndiqués au S.G.E.N. à un questionnaire qui leur avait été adressé par HENRY, secrétaire de la section des professeurs d'E.N.

Toute étude de la question des écoles normales et de la formation professionnelle pose le problème de la suppression ou du maintien des classes préparatoires au baccalauréat. Nous avons dit par ailleurs pourquoi une disparition progressive de ces classes était inévitable dans le cadre d'une démocratisation de l'enseignement, d'un allongement sensible de la scolarité effective et légale et de la mise en application d'un plan cohérent et sérieux de formation professionnelle.

Mais la question d'une suppression immédiate et radicale de ces classes s'est trouvée posée avec éclat de divers côtés : motion quasi unanime du syndicat des Directeurs d'écoles normales, pétitions diverses des normaliens eux-mêmes, besoin impérieux ici ou là de réserver les Ecoles normales devenues insuffisantes à la formation professionnelle du plus grand nombre possible de futures maîtres, dut-on renvoyer dans les lycées en bloc les normaliens préparant le baccalauréat, enfin souci logique de ne pas voir deux établissements — Ecole normale et Lycée — donner côté à côté des formations exactement analogues.

L'affaire a paru trop importante au S.G.E.N., et les réactions suscitées par les premières prises de position trop vives, pour qu'on néglige de prendre, entre autres, l'avis des professeurs d'Ecoles normales avant toute décision définitive. La consultation organisée nous a valu de très nombreuses et abondantes réponses malgré la période difficile des examens où elle s'est trouvée malencontreusement placée. Des nombreux arguments avancés on peut retenir ce qui suit.

La préparation au baccalauréat dans les Ecoles normales est tout à fait comparable en qualité et en ouverture d'esprit à celle qui peut être donnée dans un établissement secondaire : les professeurs sont souvent d'anciens professeurs du Secondaire et le travail est beaucoup plus sérieux et contrôlé de plus près dans des classes moins nombreuses dont tous les élèves sont tenus de réussir.

Ces seules considérations pédagogiques suffisraient presque à justifier le maintien de ces classes, ajoutées au souci que manifestent les professeurs d'Ecoles normales de former avec soin et pendant plusieurs années la personnalité des futurs maîtres.

Par ailleurs le transfert ne leur paraît ni indispensable, ni possible : ni indispensable tant qu'on n'a pas pris toutes les mesures simples (aménagements,

agrandissements, extérieur d'élèves, etc.) qui permettraient d'accueillir en formation professionnelle un plus grand nombre de jeunes sans bouleverser les Ecoles normales ; ni possible parce que bien souvent les lycées sont tout à fait hors d'état de recevoir un surcroit massif de pensionnaires.

Mais c'est surtout le problème du personnel enseignant qui mérite quelque attention étant donné la situation assez curieuse des professeurs d'Ecole normale.

Pour la plupart ce sont d'abord des spécialistes d'une discipline secondaire qu'ils enseignent dans les classes préparatoires au baccalauréat. En plus, il est demandé à certains d'assurer quelques heures d'enseignement de la pédagogie dans les sections de formation professionnelle.

La transformation des Ecoles normales en sorte d'Instituts de formation professionnelle les obligeraient à un choix difficile :

— Rester pour ce plus enseigner que la pédagogie : beaucoup avouent n'avoir pour elle aucune vocation particulière, en tout cas aucune formation spéciale ; ils n'ont jamais enseigné dans les classes primaires et ne possèdent en fait d'expérience que celle qu'ils ont acquise par la fréquentation des classes d'application ; ils renonceraient difficilement à l'enseignement classique de la discipline qui leur est propre.

— Se recaser dans l'enseignement secondaire avec tous les aléas qu'on imagine, aggravés des souvenirs du difficile exode administratif des années 1940 à 1944 ; les professeurs d'Ecoles normales craignent d'être traités en parents pauvres obligés d'accepter les horaires, les cours qu'on voudra bien leur laisser, d'enseigner dans les classes beaucoup plus nombreuses, des élèves beaucoup moins travailleurs que les normaliens, parfois de devoir quitter la ville où ils ont des attaches matérielles ou familiales, en un mot de perdre une situation sûre, pour s'embarquer dans une aventure où leurs droits les plus légitimes seraient menacés.

Ajoutons que si un grand nombre d'entre eux devaient partir, il ne resterait plus personne pour former les maîtres : il n'existe aucun personnel de remplacement, les Ecoles normales supérieures ayant progressivement cessé de jouer leur rôle essentiel qui était le leur : la formation systématique des professeurs d'Ecole normale.

Dans ces conditions, le transfert général et immédiat vers les lycées des

## REPLAÇANTS

(Suite de la première page)

### FRAIS DE DEPLACEMENT

#### • CREDIT SPECIAL

Prévu au budget pour la première fois, destiné à rembourser les frais de déplacements occasionnés aux instituteurs et institutrices remplaçants pour la participation obligatoire aux journées pédagogiques mensuelles.

Si l'on doit apprécier cet effort pour améliorer votre situation, il ne faut pas perdre de vue tout ce qui reste encore à obtenir.

#### L'ACTION CONTINUE

pour que les petites vacances (Noël-Pâques) soient payées au remplaçant, quel que soit le poste occupé à la rentrée de ces vacances.

pour la prise en compte du temps passé au service militaire dans son intégralité ;

pour la prise en compte des services antérieurs dans l'Education nationale (comme M.I.S.E.) ;

pour que les remplaçants faisant une colonie entre le 1<sup>er</sup> et le 15 juillet continuent à percevoir leur indemnité journalière même s'ils n'étaient pas affectés à un poste jusqu'au 15 juillet.

En même temps que de votre situation matérielle vous êtes préoccupé de votre FORMATION ; il y a une liaison évidente entre l'amélioration de votre qualification et celle de votre situation.

Un effort a été fait avec les stages dans les Ecoles normales, les suppléances dirigées, les journées pédagogiques ; une circulaire du 24 mai demande aux I.A. un rapport détaillé sur la formation professionnelle des remplaçants dans leur département.

C'est par le Syndicat que vous, remplaçant, pouvez faire entendre votre voix à ce sujet. Signalons à titre d'exemple les voeux de l'Assemblée générale de la section S.G.E.N. du Rhône :

« Dans l'intérêt des élèves, pour la dignité de la fonction enseignante et le rayonnement du service public de l'Education nationale,

après avoir étudié la situation actuelle des remplaçants dont la formation professionnelle est généralement inexiste à leur première suppléance.

L'Assemblée générale de la section départementale du Rhône (premier degré) émet les voeux suivants — dans l'attente d'une solution d'ensemble de la question :

1. Qu'aucune classe ne soit confiée à des remplaçants — même éventuels — avant le stage normal de 4 mois ou un stage court d'initiation professionnelle comportant :

a) une information sur la laïcité de l'école publique, les devoirs de l'instituteur, l'organisation de l'enseignement primaire et quelques conseils simples de pédagogie ;

b) un stage de trois jours dans un cours préparatoire ou une école maternelle et un stage de deux jours dans un autre cours d'une école primaire élémentaire ;

2. Qu'aucun remplaçant dans sa première année d'enseignement ne soit nommé dans une classe de perfectionnement ou une école à classe unique ;

3. Que les remplaçants débutants soient nommés dans une école à plusieurs classes ; ils pourraient ainsi recevoir une aide pédagogique d'un instituteur de l'école : directeur ou maître d'application temporaire.

4. Que la condition de remplaçant « éventuel » soit supprimée, et dans l'immediat, qu'aucun remplaçant éventuel ne soit tenu à l'écart des journées mensuelles de formation et que l'inscription des « éventuels », qui ont assuré des suppléances dans une année scolaire, sur la liste des remplaçants précède l'inscription des nouveaux remplaçants.

Notons qu'en Moselle fonctionne en fait un stage probatoire de quinze jours : tout candidat à un poste de remplaçant est invité à effectuer un stage dans une classe de son lieu de résidence.

Enfin, le ministre a déclaré à la Chambre qu'un stage serait organisé pour les nouveaux remplaçants quinze jours avant la rentrée.

## AIDE AUX REMPLAÇANTS

### Le Vade mecum des instituteurs remplaçants

Véritable guide administratif et pédagogique du remplaçant  
Commandez à L. JANSEM, 32 bis, Dupont-des-Loges, METZ  
C. C. P. Strasbourg 284-06

Prix de vente, port compris : 150 fr. (Pour les commandes ne dépassant pas deux exemplaires, possibilité de régler en timbres-poste)

### Cours par correspondance (gratuit)

#### POUR LA PRÉPARATION AUX ÉPREUVES ÉCRITES DU C.A.P.

Une deuxième session des C.A.P. est prévue pour la rentrée. Mettez vos vacances à profit pour travailler.

#### LA COMMISSION D'AIDE PEDAGOGIQUE AUX REMPLAÇANTS du S.G.E.N. fonctionnera pendant toutes les vacances.

Date limite d'inscription : 10 juillet, que vous soyiez ou non syndiqué au S.G.E.N.

Si vous avez besoin d'un renseignement, d'un conseil concernant la classe, nous vous mettrons en rapport avec un maître expérimenté, un directeur d'école ou un professeur d'Ecole Normale.

#### Tous les remplaçants peuvent s'y inscrire syndiqués au S.G.E.N. ou non

Ecrire à Cl. BOURET, 6, rue Victor-Hugo, Charenton (Seine)

trois premières années des Ecoles normales paraît extrêmement dangereux aux professeurs d'E.N.

Il faut cependant l'envisager :

— Dans les départements où il est devenu d'extrême urgence, dans l'intérêt de l'Ecole elle-même, de consacrer tous les moyens disponibles à la formation des nombreux remplaçants recrutés à la hâte, sous réserve que les droits des professeurs d'Ecole normale leur soient rigoureusement conservés.

— A longue échéance et exclusivement dans le cadre d'une évolution et d'un programme d'ensemble de recrutement et de formation des maîtres que

nous définissons par ailleurs, la situation du personnel devenant alors beaucoup plus facile à régler.

Les solutions effectives qui seront données dans les années à venir à ces problèmes complexes appellent de toute façon la plus grande vigilance de tous, dans l'intérêt des syndiqués comme dans l'intérêt du service lui-même.

Directeur de la publication : Charles CULOT

Imprimerie spéciale de « Syndicalisme Universitaire » 6, rue du Cornet, Le Mans Travail exécuté par des Syndiqués